



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

au 31 décembre 2010



SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2010	7
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2010	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	15
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	35
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	36
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	38
2.e Produits et charges des autres activités	38
2.f Coût du risque	39
2.g Impôt sur les bénéfices	40
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	41
4. GESTION DES RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	44
4.a Organisation de la gestion des risques	44
4.b Typologie des risques	45
4.c Gestion du capital et adéquation des fonds propres	57
4.d Risque de crédit et risque de contrepartie	59
4.e Risque de marché	77
4.f Risque opérationnel	91
4.g Risque de non-conformité et de réputation	96
4.h Risque de liquidité et de refinancement	97
4.i Risques d'assurance	100
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	103
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	103
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	106
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	107
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	108
5.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	113
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	114



5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	114
5.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	115
5.i	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	119
5.j	Impôts courants et différés	119
5.k	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	120
5.l	Participations dans les sociétés mises en équivalence	121
5.m	Immobilisations de placement et d'exploitation	122
5.n	Ecarts d'acquisition	123
5.o	Provisions techniques des sociétés d'assurance	124
5.p	Provisions pour risques et charges	125
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	126
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	126
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	126
6.c	Autres engagements de garantie	126
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	128
7.a	Frais de personnel	128
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	128
7.c	Autres avantages à long terme	133
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	133
7.e	Paiements à base d'actions	134
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	140
8.a	Evolution du capital et résultat par action	140
8.b	Périmètre de consolidation	150
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales	162
8.d	Regroupement d'entreprises	163
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	170
8.f	Relations avec les autres parties liées	179
8.g	Echéancier par maturité	181
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	182
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	183
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	184

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2010 et 2009. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2008 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

En millions d'euros	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	47 388	46 460
Intérêts et charges assimilés	2.a	(23 328)	(25 439)
Commissions (produits)	2.b	13 857	12 276
Commissions (charges)	2.b	(5 371)	(4 809)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	5 109	6 085
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	452	436
Produits des autres activités	2.e	30 385	28 781
Charges des autres activités	2.e	(24 612)	(23 599)
PRODUIT NET BANCAIRE		43 880	40 191
Charges générales d'exploitation		(24 924)	(21 958)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(1 593)	(1 382)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		17 363	16 851
Coût du risque	2.f	(4 802)	(8 369)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 561	8 482
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		268	178
Gains nets sur autres actifs immobilisés		269	87
Ecart d'acquisition	5.n	(78)	253
RESULTAT AVANT IMPOT		13 020	9 000
Impôt sur les bénéfices	2.g	(3 856)	(2 526)
RESULTAT NET		9 164	6 474
dont intérêts minoritaires		1 321	642
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 843	5 832
Résultat par action	8.a	6,33	5,20
Résultat dilué par action	8.a	6,32	5,20



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net	9 164	6 474
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 085)	2 927
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	1 354	64
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(2 373)	2 834
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(69)	8
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	33	(137)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(28)	(37)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(2)	195
Total cumulé	8 079	9 401
- Part du groupe	6 837	8 537
- Part des minoritaires	1 242	864

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		33 568	56 076
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	832 945	828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	5 440	4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	219 958	221 425
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	62 718	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	684 686	678 766
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 317	2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	13 773	14 023
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	11 557	12 117
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	83 124	103 361
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	4 798	4 761
Immeubles de placement	5.m	12 327	11 872
Immobilisations corporelles	5.m	17 125	17 056
Immobilisations incorporelles	5.m	2 498	2 199
Ecarts d'acquisition	5.n	11 324	10 979
TOTAL ACTIF		1 998 158	2 057 698
DETTES			
Banques centrales, CCP		2 123	5 510
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	725 105	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	8 480	8 108
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	167 985	220 696
Dettes envers la clientèle	5.g	580 913	604 903
Dettes représentées par un titre	5.h	208 669	211 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		301	356
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	3 745	4 762
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	65 229	72 425
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.o	114 918	101 555
Provisions pour risques et charges	5.p	10 311	10 464
Dettes subordonnées	5.h	24 750	28 209
Total Dettes		1 912 529	1 977 354
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		<i>25 659</i>	<i>25 061</i>
<i>Réserves consolidées</i>		<i>40 961</i>	<i>37 433</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		<i>7 843</i>	<i>5 832</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		74 463	68 326
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		169	1 175
Total part du Groupe		74 632	69 501
Réserves et résultat des minoritaires		11 293	11 060
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(296)	(217)
Total intérêts minoritaires		10 997	10 843
Total Capitaux Propres Consolidés		85 629	80 344
TOTAL PASSIF		1 998 158	2 057 698



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2010

En millions d'euros	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat avant impôts		13 020	9 000
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 832	8 017
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 739	3 534
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation (produit) des écarts d'acquisition		136	(95)
Dotations nettes aux provisions		10 877	15 794
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(269)	(178)
Produits nets des activités d'investissement		288	(39)
Produits nets des activités de financement		(2 303)	(1 200)
Autres mouvements		6 364	(9 799)
(Diminution) Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(34 550)	14 976
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(31 425)	(51 299)
(Diminution) Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		(34 964)	48 115
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		37 530	22 583
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 557)	(2 311)
Impôts versés		(3 134)	(2 112)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(2 698)	31 993
(Diminution) Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.d	(4 940)	1 763
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 790)	(1 391)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(6 730)	372
(Diminution) Augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(759)	4 342
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(22 054)	(24 580)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(22 813)	(20 238)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		3 053	(886)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		(29 188)	11 241
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		54 202	42 961
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		56 076	39 219
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(5 510)	(1 047)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	16 379	13 514
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(12 380)	(8 673)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(362)	(52)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		25 015	54 202
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		33 568	56 076
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(2 123)	(5 510)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	11 273	16 379
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(17 464)	(12 381)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(239)	(362)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(29 188)	11 241



TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves					
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée éligibles au Tier 1	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1
Situation au 31 décembre 2008	13 527	10 521	30 710	54 758	3 849	2 330
Affectation du résultat de l'exercice 2008			(1 044)	(1 044)	(226)	
Augmentations de capital liée à l'acquisition Fortis	6 197			6 197		
Emission d'actions de préférence	5 097			5 097		
Augmentation de capital en vue du rachat des actions de préférence	4 253			4 253		
Remboursement des actions de préférence	(5 253)			(5 253)		
Autres augmentations de capital	1 080	69		1 149		
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée		(2 550)		(2 550)		
Mouvements sur titres propres	258	5	(72)	191		
Opérations résultant de plans de paiement en actions	79		14	93		
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(335)	(335)	(149)	
Incidence de la prise de contrôle de Fortis				-	4 087	
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(17)	(17)	17	
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires				-	(23)	
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(40)	(40)	506	
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			15	15	(20)	
Autres variations	(50)		30	(20)	91	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-		
Résultat net au 31 décembre 2009			5 832	5 832	642	
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	(44)	
Situation au 31 décembre 2009	25 188	8 045	35 093	68 326	8 730	2 330
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(1 776)	(1 776)	(359)	
Augmentations de capital et émissions	624			624	132	
Réduction de capital	(40)			(40)	(130)	(440)
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)		
Mouvements sur titres propres	9	(16)	5	(2)		2
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(5)	2		
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(310)	(310)	(146)	
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(23)	(23)	23	
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires			-	-	(223)	
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(53)	(53)	(137)	
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			2	2	145	
Autres variations	(5)		(53)	(58)	90	
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-		
Résultat net au 31 décembre 2010			7 843	7 843	1 321	
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	(45)	
Situation au 31 décembre 2010	25 711	8 029	40 723	74 463	9 401	1 892



DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2010

Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)	58 968
					(1 270)
					6 197
					5 097
					4 253
					(5 253)
					1 149
					(2 550)
					191
					93
					(484)
					4 087
					-
					(23)
					466
					(5)
					71
121	2 729	(145)	2 705	222	2 927
					6 474
					(44)
(1 559)	2 161	573	1 175	(217)	80 344
					(2 135)
					756
					(610)
					(72)
					-
					2
					(456)
					-
					(223)
					(190)
					147
					32
1 158	(2 175)	11	(1 006)	(79)	(1 085)
					9 164
					(45)
(401)	(14)	584	169	(296)	85 629



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2010, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés et individuels. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est l'objet que d'une option.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.



Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.



1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

• Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), chaque transaction d'échange est traitée séparément en utilisant le coût de la transaction et les informations sur la valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à chaque transaction pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à chaque étape. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels indetifiables correspondant à la quote-part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

• Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement). Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.

- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.



- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux



fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des



titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.



1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de cinq ans est considérée par le Groupe comme la période



nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

**1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.



1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).



Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.



1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

- **Utilisation de prix cotés sur un marché actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

- **Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés**

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.



De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.



Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.



Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net



représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.



En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.



BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt



personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfiques » du compte de résultat.



1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	28 933	(8 515)	20 418	27 918	(8 682)	19 236
Comptes et prêts / emprunts	26 900	(8 044)	18 856	25 955	(8 169)	17 786
Opérations de pensions	145	(209)	(64)	204	(367)	(163)
Opérations de location-financement	1 888	(262)	1 626	1 759	(146)	1 613
Opérations interbancaires	2 855	(3 499)	(644)	3 120	(3 894)	(774)
Comptes et prêts / emprunts	2 634	(2 973)	(339)	2 855	(3 388)	(533)
Opérations de pensions	221	(526)	(305)	265	(506)	(241)
Emprunts émis par le groupe	-	(3 320)	(3 320)	-	(4 215)	(4 215)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 251	(2 909)	342	1 896	(1 832)	64
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 299	(2 822)	(1 523)	1 045	(2 906)	(1 861)
Portefeuille de transactions	4 080	(2 263)	1 817	6 576	(3 910)	2 666
Titres à revenu fixe	2 586	-	2 586	3 481	-	3 481
Opérations de pensions	1 081	(1 210)	(129)	2 775	(2 430)	345
Prêts / emprunts	413	(539)	(126)	320	(895)	(575)
Dettes représentées par un titre	-	(514)	(514)	-	(585)	(585)
Actifs disponibles à la vente	6 258	-	6 258	5 142	-	5 142
Actifs détenus jusqu'à échéance	712	-	712	763	-	763
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	47 388	(23 328)	24 060	46 460	(25 439)	21 021

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 572 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 567 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et rapporté au résultat de l'exercice 2010 est un profit net de 28 millions d'euros (un profit net de 28 millions d'euros pour l'exercice 2009).



2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 438 millions et 554 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre un produit de 3 097 millions d'euros et une charge de 447 millions d'euros pour l'exercice 2009.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 451 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 2 215 millions d'euros pour l'exercice 2009.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Portefeuille de transaction	3 670	7 698
Instrument de dette	1 657	2 715
Instrument de capital ⁽¹⁾	1 303	4 526
Autres instruments financiers dérivés	734	687
Opérations de pension	(24)	(230)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	524	(3 058)
Incidence de la comptabilité de couverture	27	26
Instruments financiers de couverture de valeur	(322)	660
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	349	(634)
Réévaluation des positions de change	888	1 419
Total	5 109	6 085

(1) sont inclus dans les instruments de capital les certificats à support d'actions

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2010 et 2009, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	372	266
Plus values nettes de cession	372	266
Actions et autres titres à revenu variable	80	170
Produits de dividendes	430	488
Charge de dépréciation	(730)	(1 223)
Plus values nettes de cession	380	905
Total	452	436

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat représentent un gain net de 99 millions d'euros au cours de l'exercice 2010, contre une perte de 44 millions d'euros au cours de l'exercice 2009.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	21 497	(18 088)	3 409	21 085	(18 004)	3 081
Produits nets des immeubles de placement	1 577	(787)	790	1 556	(700)	856
Produits nets des immobilisations en location simple	5 133	(3 971)	1 162	4 552	(3 802)	750
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	191	(48)	143	168	(49)	119
Autres produits	1 987	(1 718)	269	1 420	(1 044)	376
Total net des produits et charges des autres activités	30 385	(24 612)	5 773	28 781	(23 599)	5 182

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Primes acquises brutes	18 691	16 876
Variation des provisions techniques	(7 608)	(10 075)
Charges des prestations des contrats	(8 996)	(7 516)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(292)	(162)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	1 412	3 864
Autres produits et charges	202	94
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 409	3 081

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.



2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Dotations nettes aux dépréciations	(4 594)	(8 161)
Récupérations sur créances amorties	393	420
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(601)	(628)
Total du coût du risque de la période	(4 802)	(8 369)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	105	12
Prêts et créances sur la clientèle	(4 921)	(7 818)
Actifs financiers disponibles à la vente	131	(200)
Instruments financiers des activités de marché	(167)	(130)
Autres actifs	70	(7)
Engagements par signature et divers	(20)	(226)
Total du coût du risque de la période	(4 802)	(8 369)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

en millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des dépréciations constituées en début de période	28 800	17 216
Dotations nettes aux dépréciations	4 594	8 161
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 715
Utilisation de dépréciations	(3 254)	(3 256)
Variation des parités monétaires et divers	(357)	(36)
Total des dépréciations constituées en fin de période	29 783	28 800

Dépréciations constituées par nature d'actifs

en millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5f)	994	1 028
Prêts et créances sur la clientèle (note 5g)	26 671	25 369
Instruments financiers des activités de marché	528	651
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	454	432
Autres actifs	41	67
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	28 688	27 547
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	6	12
- sur la clientèle	600	818
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	489	423
Total des provisions inscrites au passif	1 095	1 253
Total des dépréciations et provisions constituées	29 783	28 800

**2.g IMPOT SUR LES BENEFICES**

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2010		Exercice 2009	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(4 418)	34,4%	(2 950)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	286	-2,2%	107	-1,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	3	-	250	-2,9%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	80	-0,6%	78	-0,9%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	60	-0,5%	28	-0,3%
Autres effets	133	-1,0%	(39)	0,4%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 856)	30,1%	(2 526)	29,5%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 284)		(2 327)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.j)	(1 572)		(199)	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité en France de 3,3% assise sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% portant ainsi celui-ci à 34,43%

(2) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que la nouvelle entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (BeLux Retail Banking), nouveaux marchés domestiques du Groupe. Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Dans le cadre du plan d'intégration des entités acquises du groupe Fortis, les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont été transférées dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas. Pour les rendre comparables aux données relatives à 2010, celles relatives à 2009 ont été recomposées comme si l'ensemble de ces transferts était intervenu à la date de prise de contrôle.

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résulte de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de l'acquisition des entités du groupe Fortis et de la prise de contrôle de Findomestic SPA. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, le profit exceptionnel représenté par l'écart d'acquisition négatif constaté en 2009 sur le regroupement d'entreprises Fortis (cf. note 8.d), les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration du Groupe Fortis et de la restructuration du territoire italien ont été affectés au segment Autres Activités.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2010						Exercice 2009					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	6 609	(4 418)	(482)	1 709	1	1 710	6 247	(4 249)	(515)	1 483	1	1 484
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 026	(1 776)	(817)	433	(1)	432	2 975	(1 780)	(671)	524	-	524
BeLux Retail Banking ⁽¹⁾	3 250	(2 343)	(222)	685	3	688	1 931	(1 444)	(352)	135	(4)	131
Personal Finance	5 050	(2 324)	(1 921)	805	88	893	4 340	(2 068)	(1 938)	334	92	426
Autres métiers	5 668	(3 458)	(1 140)	1 070	14	1 084	5 209	(3 101)	(2 371)	(263)	10	(253)
Investment Solutions	6 163	(4 365)	16	1 814	168	1 982	5 363	(3 835)	(41)	1 487	(24)	1 463
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	7 630	(4 760)	(307)	2 563	14	2 577	9 921	(4 747)	(940)	4 234	(2)	4 232
Métiers de financement	4 368	(1 682)	(7)	2 679	49	2 728	3 576	(1 427)	(1 533)	616	18	634
Autres activités	2 116	(1 391)	78	803	123	926	629	(689)	(8)	(68)	427	359
Total Groupe	43 880	(26 517)	(4 802)	12 561	459	13 020	40 191	(23 340)	(8 369)	8 482	518	9 000

(1) : Banque de Détail en France, BNL banca commerciale et BeLux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France, Banque Privée Italie et Banque privée en Belgique.

- Bilan par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Banque de Détail en France	155 770	149 999	140 286	136 173
BNL banca commerciale	88 464	81 957	77 855	72 405
BeLux Retail Banking	98 318	95 590	66 487	56 632
Personal Finance	91 888	85 600	84 653	79 332
Autres métiers	131 372	118 740	140 628	130 099
Investment Solutions	227 962	219 366	196 667	189 734
Corporate and Investment Banking	1 083 280	1 069 487	1 242 025	1 232 845
Autres activités	121 104	177 419	109 097	160 478
Total Groupe	1 998 158	1 998 158	2 057 698	2 057 698

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période sont respectivement présentées dans les notes 5.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.n Ecarts d'acquisition.



- **Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- **Produit net bancaire par secteur géographique**

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
France	15 300	13 824
Autres pays européens	19 270	16 984
Amériques	5 664	5 763
Asie - Océanie	2 036	1 919
Autres pays	1 610	1 701
Total Groupe	43 880	40 191

- **Bilan par secteur géographique**

En millions d'euros, au	Total bilan 31 décembre 2010	Total bilan 31 décembre 2009
France	959 561	953 332
Autres pays européens	677 218	722 068
Amériques	206 693	222 992
Asie - Océanie	123 075	125 747
Autres pays	31 611	33 559
Total Groupe	1 998 158	2 057 698



4. GESTION DES RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le superviseur bancaire au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

L'année 2009 avait été marquée par l'intégration au périmètre du Groupe des entités du groupe Fortis et par le lancement des chantiers de convergence des systèmes de notations appliquées au sein du Groupe BNP Paribas. La convergence des méthodologies est soumise à une procédure élaborée avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le superviseur français ('home') devant parvenir avec ses homologues locaux ('host'), principalement les superviseurs belge et luxembourgeois, à l'homologation de méthodologies communes. En attendant la finalisation des travaux de convergence, le Groupe applique donc une approche hybride pour le calcul des actifs pondérés, en se reposant, selon les périmètres concernés, sur les méthodes homologuées par les régulateurs français, belge ou luxembourgeois.

Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure est conduite de la manière la plus homogène possible.

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG), suit le risque opérationnel sur délégation de GRM responsable de l'ensemble de la filière risques, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances Développement Groupe, Conformité Groupe, Technologies et Processus), GRM veillant



à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. CG joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt-il un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est-il considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie: c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.



Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.



PRECISIONS CONCERNANT LES DEFINITIONS DES RISQUES

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

- Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

- Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion de la défaillance ou de l'inadaptation d'un processus de traitement. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

**RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE**

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

RISQUE DE POINT MORT

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

RISQUE STRATEGIQUE

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.



SYNTHESE DES RISQUES

- Risques suivis par le Groupe BNP Paribas

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit et de contrepartie		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Modèle interne	
Risque de gestion actif - passif ⁽²⁾				✓	Modèle interne	
Risque de point mort				✓	Modèle interne	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Modèle interne	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures; multiples boursiers	
	Risque de liquidité et de refinancement			✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

(1) Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

(2) Le risque de gestion actif-passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

(3) Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

(4) Internal Capital Adequacy Assessment Process.

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital produits par les différentes filières de risques et comptable. Il permet la restitution et la diffusion des reportings de capital pour les besoins de la communication interne et externe.

- Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP - Internal Capital Adequacy Assessment Process)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir son modèle interne de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités (« Capital économique ») tout en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyse d'impact des scénarii de crise sur les plans de



développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications. Il est conçu au niveau consolidé.

FACTEURS DE RISQUE

- **Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire**

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. La Banque pourrait faire face à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier), des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, d'événements affectant la dette souveraine (dégradation de la notation, restructurations ou défauts), ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé). De telles perturbations, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette et à l'aide financière apportée à certains Etats de l'Union européenne. Ces perturbations ont contribué à augmenter la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude en ce qui concerne les perspectives économiques à court terme de certains Etats de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces Etats. Les marchés financiers mondiaux ont également été indirectement affectés. Si les conditions économiques se détérioraient davantage dans les Etats européens concernés ou plus généralement dans l'Union européenne ou si de nouvelles perturbations venaient à affecter la capacité des marchés européens et mondiaux à se redresser à la suite de la crise financière mondiale, la Banque pourrait subir un impact significativement défavorable.

La crise financière a entraîné et entraînera vraisemblablement à l'avenir un renforcement important de la réglementation applicable au secteur financier, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives et défavorables sur les activités, la situation financière et les résultats de la Banque.

Des législateurs, gouvernements, régulateurs, organismes consultatifs, associations professionnelles et comités divers au niveau national, européen ou international, ont adopté ou proposé un certain nombre de mesures en réaction à la récente crise financière, notamment les règles dites « Bâle III », proposées par le Comité de Bâle en décembre 2009 et le « Dodd-Frank Act », adopté aux États-Unis en juillet 2010. L'analyse et l'interprétation de ces mesures, qui émanent de sources diverses et parfois contradictoires, peuvent entraîner une augmentation du risque de non-conformité. La mise en place et le respect de ces mesures entraîneront une augmentation des coûts de la Banque, un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité, et pourraient diminuer sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. En particulier, le « Dodd-Frank Act » accroît les pouvoirs de supervision des régulateurs américains sur les institutions financières américaines ou étrangères considérées comme d'importance systémique, et organise un processus de liquidation ordonnée en cas de défaillance d'une institution financière d'importance systémique, mettant en principe un terme à la doctrine selon laquelle la faillite de ce type d'institution n'est pas envisageable (« too big to fail »). Ces mesures pourraient également avoir un impact significatif sur la compétitivité de la Banque, sa capacité à attirer ou à retenir des talents et sa rentabilité, plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement, et en conséquence, avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats. Enfin, l'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en



particulier est difficile à apprécier et il n'est pas certain qu'elles seront de nature à éviter ou contenir de futures crises financières.

Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements, des banques centrales et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte de reprise économique relativement fragile, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures de soutien en faveur des établissements financiers visant à permettre une stabilisation des marchés financiers. Les banques centrales ont mené des actions en vue de faciliter l'accès des établissements financiers au crédit et à la liquidité, notamment par un abaissement historique et prolongé de leurs taux directeurs. Certaines banques centrales ont décidé d'augmenter de manière significative le montant et la durée des injections de liquidité en faveur des banques et, dans certains cas, de mettre en place des mesures dites « non conventionnelles », notamment l'achat direct sur les marchés financiers d'obligations d'Etat, de billets de trésorerie émis par les entreprises ou de titres représentatifs de prêts immobiliers aux ménages, ce qui a permis un afflux important de liquidités dans le système économique. Certaines de ces mesures sont toujours en place et les taux directeurs demeurent à des niveaux historiquement bas. Ces banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire (notamment d'augmenter leurs taux directeurs) et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité pour tenir compte de la relative stabilisation des marchés monétaires et financiers, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans un contexte de reprise encore relativement fragile, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers, et en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux ont connu une volatilité et des perturbations sans précédent pendant une période prolongée à partir de mi-2007 et plus particulièrement dans les mois suivant la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la récente crise financière ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que la Banque ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.



Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. A l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

La baisse des marchés financiers en 2009 a entraîné un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, une diminution des revenus de cette activité. Il n'est pas certain que la Banque ne connaîtra pas les mêmes problèmes à l'avenir si d'autres crises surviennent, celle-ci pouvant se produire périodiquement et de façon imprévisible. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire



à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissements de BMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.



La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les Etats soumis à des sanctions économiques. Par exemple, les lois américaines imposent le respect des règles administrées par l'Office of Foreign Assets Control, concernant certains pays étrangers, ressortissants étrangers ou autres, soumis à des sanctions économiques.

Outre les mesures constituant une réponse directe à la crise financière (voir plus haut), la Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres:

- les politiques monétaire et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires,
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent,
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité,
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en oeuvre,
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix,
- l'évolution des normes comptables
- l'évolution des règles de reporting financier, et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu pendant la crise financière, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition



au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures ineffectives sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La politique de croissance externe de la Banque comporte des risques, notamment relatifs à l'intégration des entités acquises, et la Banque pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du *business development* et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction



du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence accrue sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière récente engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.



4.c GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1er janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

FONDS PROPRES

- Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les titres super subordonnés à durée indéterminée.
- Les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues sur les encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes.
- Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50% des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100% du montant des fonds propres de base.
- Les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10% par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.



- Montant des fonds propres prudentiels

Tableau n°1 : Montant des fonds propres prudentiels

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capitaux propres comptables consolidés avant affectation du résultat	85 629	80 344
Autres éléments et déductions prudentielles	(17 093)	(17 434)
Déductions des actifs incorporels	(13 837)	(13 316)
dont écarts d'acquisition	(11 735)	(11 410)
Dettes subordonnées (notes 5.a et 5.h)	3 187	3 005
Autres éléments prudentiels	(6 443)	(7 123)
dont projet de distribution (1)	(2 511)	(1 772)
dont déductions de 50% des éléments non éligibles	(1 303)	(1 146)
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	68 536	62 910
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	20 109	25 298
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues à un an	482	1 314
Déductions prudentielles du solde des éléments non éligibles	(1 303)	(1 146)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	982	1 352
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	88 324	88 414

(1) Projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires

ADEQUATION DES FONDS PROPRES

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

- Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2009 et 2010, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, et d'estimations trimestrielles, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.



4.d RISQUE DE CREDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan.

Tableau n°2 : Expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	IRBA	Approche standard	Total	Exposition moyenne 2010	IRBA	Approche standard	Total	Exposition moyenne 2009 ^(***)
Administrations centrales et banques centrales	174 362	19 618	193 980	203 515	181 691	31 359	213 050	156 019
Entreprises	446 141	154 683	600 824	584 582	419 000	149 341	568 341	507 994
Etablissements (*)	100 104	27 217	127 321	132 842	109 701	28 661	138 362	134 093
Clientèle de détail	198 304	176 009	374 313	363 328	184 382	167 960	352 342	308 891
Positions de titrisation	53 332	3 784	57 116	57 498	52 621	5 260	57 881	44 396
Autres Actifs Risqués (**)		89 455	89 455	84 805	261	79 894	80 155	78 461
Total des expositions	972 243	470 766	1 443 009	1 426 570	947 656	462 475	1 410 131	1 229 854

(*) La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation.

(***) Pour mémoire les périmètres de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas n'ont été intégrés qu'à compter du 30 juin 2009.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne au 31 décembre 2010 les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (34 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (711 milliards d'euros), aux établissements de crédit (64 milliards d'euros), des prêts et des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (227 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (2 milliards d'euros), des immobilisations corporelles de placement (29 milliards d'euros), des comptes de régularisation et actifs divers (83 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (418 milliards d'euros).

De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension, intégrés dans les expositions au risque de contrepartie ci-après (- 24 milliards d'euros), et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 101 milliards d'euros).



Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, s'il y a lieu, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

Tableau n°3: Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition bâloise des instruments dérivés et prêts/emprunts de titres

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	IRBA	Approche standard	Total	EAD moyenne 2010	IRBA	Approche standard	Total	EAD moyenne 2009 ^(*)
Administrations centrales et banques centrales	8 997	6	9 003	8 293	7 582	1	7 583	9 469
Entreprises	42 212	2 555	44 767	47 525	46 414	3 869	50 283	53 907
Etablissements (*)	37 635	898	38 533	40 307	41 042	1 039	42 081	40 035
Clientèle de détail	-	12	12	13	-	14	14	7
Total des expositions	88 844	3 471	92 315	96 138	95 038	4 923	99 961	103 418

(*) La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Pour mémoire les périmètres de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas n'ont été intégrés qu'à compter du 30 juin 2009.

LE RISQUE DE CREDIT

- La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement
- La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité des risques, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui suppose de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.



- Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting s'impose à l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de Credit Risk Control dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants.

- Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

- Le dispositif de notation

Le groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de Corporate and Investment Banking, Banque De Détail en France, une partie de Personal Finance, BNP Paribas Fortis, et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, le calcul du capital réglementaire est réalisé selon la méthode « Standard » de Bâle II, et repose sur les notations externes des contreparties. Chaque contrepartie est notée en interne selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en décembre 2007. Le système de notation de BNP Paribas a été déployé sur le périmètre BNP Paribas Fortis en mai 2010.

En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor, ou CCF) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et, en second regard, des



représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des notations externes existent, celles-ci sont prises en compte par les analystes de crédit grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade⁴ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6 en interne, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels d'étalonnages sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la robustesse du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate⁵ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en cas de crise économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) et de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique et par filière de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting des probabilités de défaut adaptées aux portefeuilles à faibles pertes (« low default portfolios ») qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux Etats souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte.

⁴ Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

⁵ Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux Etats souverains.



Ces travaux ont montré que les notes attribuées étaient bien des notes « en moyenne de cycle » et que le taux de défaut prévisionnel est conservateur.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences, ligne à ligne et en moyenne, sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont pertinentes en période de creux conjoncturel et qu'elles sont conservatrices en moyenne. La comparaison de ce paramètre avec des données externes est réalisée en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données auxquelles participe le Groupe.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes-rendus internes et externes.

Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique (CBFA), pour utiliser l'approche IRB avancée pour l'estimation de son besoin en capital réglementaire au titre du pilier 1 de Bâle II. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et de BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Aussi, une approche hybride est retenue au 31 décembre 2010, fondée, selon les périmètres concernés, sur les méthodes homologuées par les superviseurs français, belge ou luxembourgeois.

- La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles incluant la gestion des concentrations du portefeuille par débiteurs, par secteurs et par pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par les différents forums de risque dont le Comité des risques et ses différentes déclinaisons, qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise.



- Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Pour la partie issue de l'apport des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas pour laquelle les chantiers de convergence ne sont pas achevés, les processus et systèmes utilisés restent ceux qui ont été homologués par les autorités de supervision bancaires belge et luxembourgeoise.

L'architecture actuelle des systèmes de mesure du risque de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours de risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de surveillance et de mesure des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

• Diversification de l'exposition au risque de crédit

L'exposition brute du groupe au risque de crédit (périmètre prudentiel) s'élève à 1 296 milliards d'euros au 31 décembre 2010, contre 1272 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n°2, hors positions de titrisation et autres actifs risqués⁶.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

- Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre de la politique de concentration individuelle du groupe. Le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire⁷ ne dépasse pas 25% des fonds propres nets consolidés du Groupe. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques.

En outre, les engagements bruts des vingt premières contreparties sur la classe d'exposition «entreprises» représentent, au 31 décembre 2010, 4% du montant total des expositions brutes sur cette classe d'exposition, fraction similaire à celle constatée au 31 décembre 2009.

- Diversification sectorielle

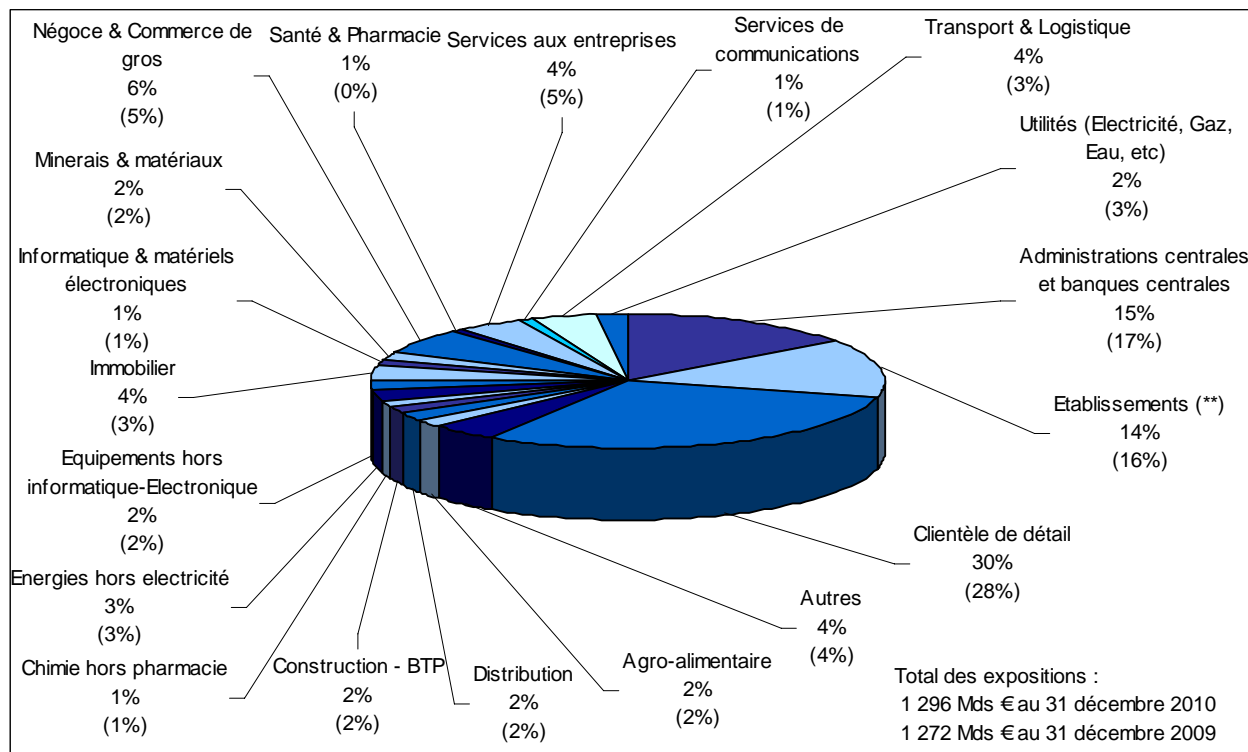
La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

⁶ Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

⁷ Sont considérés comme des Grands Risques, au sens de la réglementation, les bénéficiaires dont les risques dépassent 10% des fonds propres, avec un seuil déclaratif exigé par l'ACP de 300 millions d'euros d'exposition.



Tableau n°4 : Répartition du portefeuille de risque de crédit par classe d'exposition bâloise et par secteur d'activité de la clientèle Entreprises au 31 décembre 2010(*)



Périmètre prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2009

(**) La classe d'exposition « Etablissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme les administrations centrales.

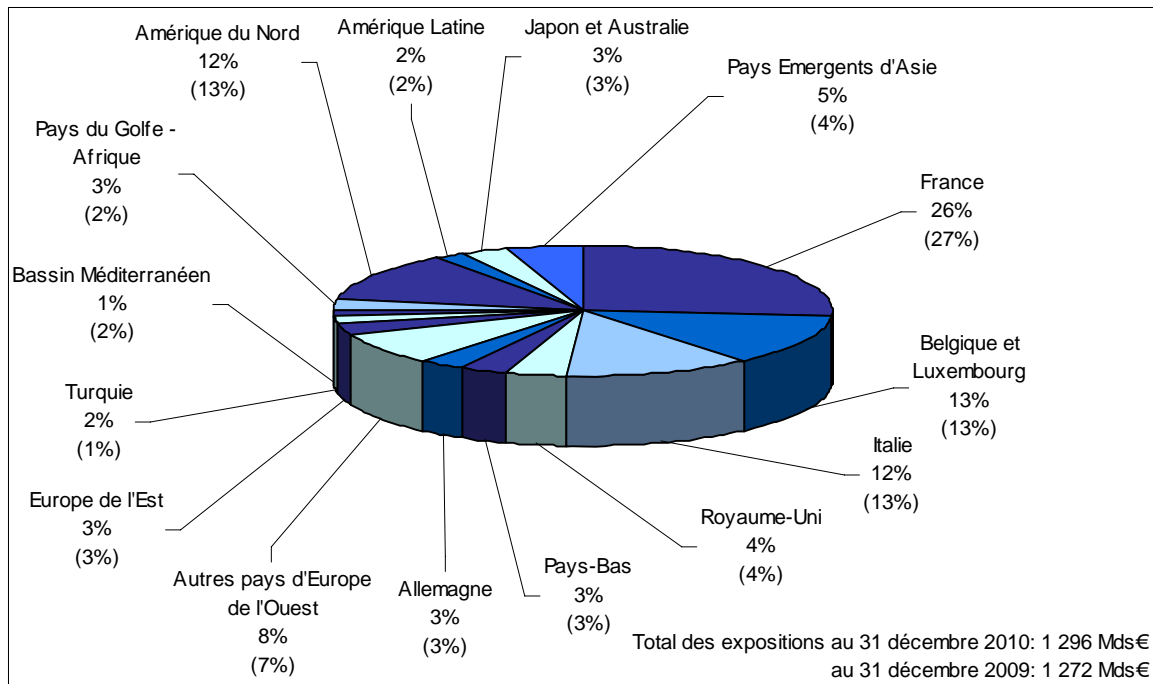
- Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-dessous repose sur le pays ou la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison-mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume Uni.



Tableau n°5 : Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2010(*) sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale



Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2009

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et reste stable. L'implantation du groupe reste majoritairement européenne (72% au 31 décembre 2010, contre 73% au 31 décembre 2009).

Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

• Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

- Approche Notation Interne Avancée (IRBA - Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate and Investment Banking » (CIB), de la Banque De Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Les chantiers de convergence des méthodes, processus et outils se poursuivent dans une perspective d'homogénéisation en particulier sur le périmètre résultant de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas. Des méthodes communes ont déjà été déployées sur le périmètre des établissements et des administrations centrales et banques centrales. La plupart des autres portefeuilles feront l'objet de propositions aux superviseurs bancaires concernés en 2011.

*Dispositif « Corporate »*

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux Etats souverains est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est attribué en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- Sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de Crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de Crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- Sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- Sur le périmètre des Etats souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- Sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;
- Sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

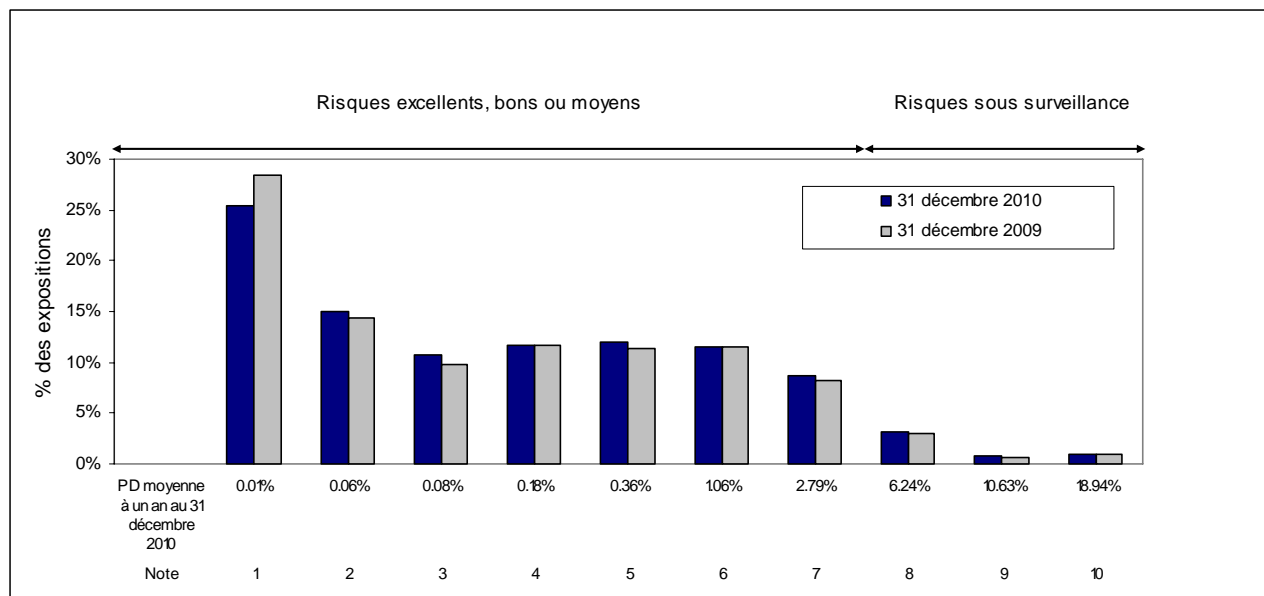
Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

Cette exposition représente 707 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 696 milliards d'euros au 31 décembre 2009.



Tableau n°6 : Répartition des expositions par note de contrepartie sur le périmètre « Corporate » (*) IRBA



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements.

La répartition par note des expositions « Corporate » sur le périmètre IRBA est globalement stable, à l'exception de la part des expositions notées 1. Cette dernière baisse nettement en 2010 en raison de la référence élevée que représente 2009 du fait de la politique non conventionnelle suivie par les banques centrales qui avait conduit la banque à placer auprès de celles-ci ses excédents de liquidité.

Dispositif propre à la clientèle de détail

La banque de détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- Les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- Les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- Les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.



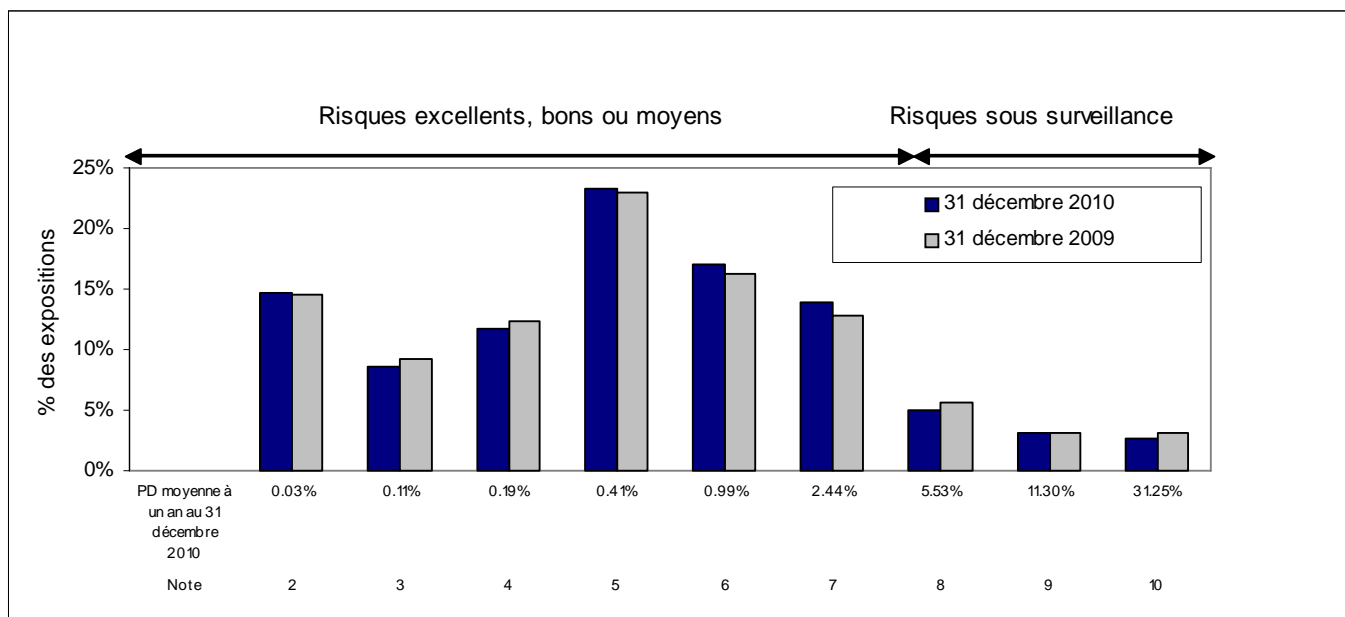
Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 191 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 177 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Tableau n°7 : Répartition des expositions par note de contrepartie sur le périmètre Clientèle de détail IRBA



Par rapport au 31 décembre 2009, la distribution par note des expositions de la clientèle de détail est globalement stable.

- Approche Standard

Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudential.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

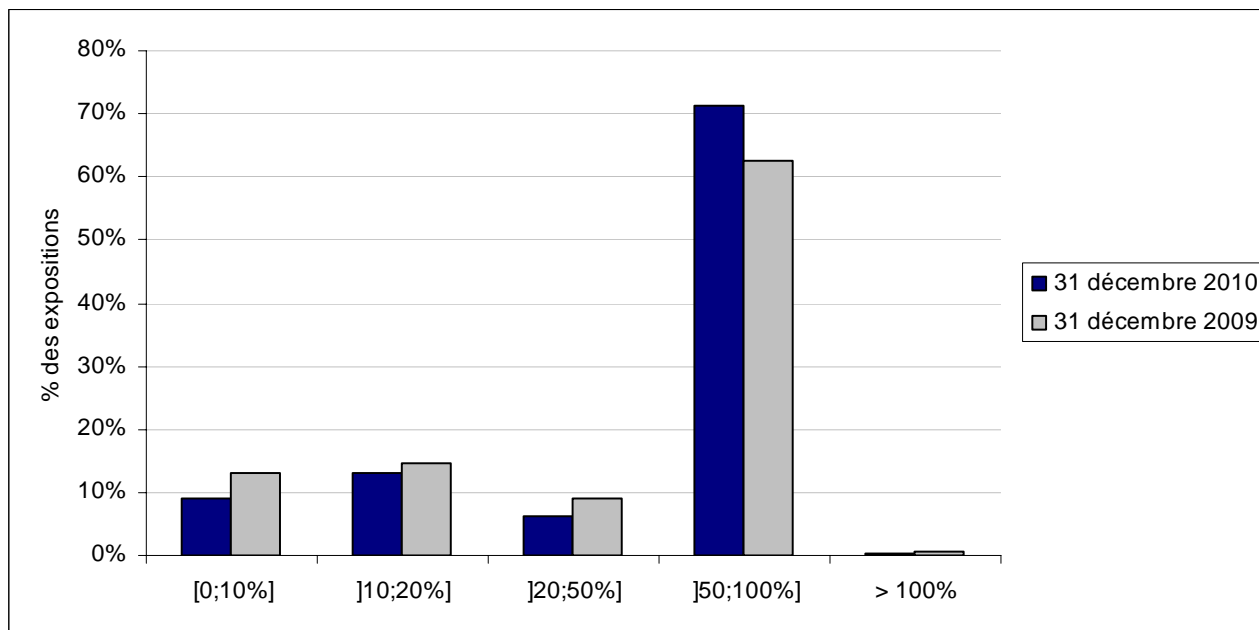
Les encours traités en méthode standard représentent 29% du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas, contre 30% au 31 décembre 2009. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2010 sont BNL, BancWest, Personal Finance (crédit à la consommation hors Europe de l'Ouest et crédit immobilier dans son ensemble), BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS), Uksibbank, les entités de la banque privée, les filiales des pays émergents ainsi que la Banque de la Poste en Belgique.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard.



Cette exposition représente 192 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 203 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Tableau n°8 : Répartition des expositions « Corporate (*) » par taux de pondération effectif sur le périmètre standard



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

L'augmentation de la part de l'exposition pondérée entre 50% et 100% au 31 décembre 2010, par rapport au 31 décembre 2009, s'explique principalement par l'évolution des parités monétaires entre l'euro et les devises dans lesquelles sont libellées les expositions « corporate » et en particulier la hausse du dollar US sur la période.



- Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau, ci-dessous établi sur le périmètre comptable, présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Tableau n°9 : Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

en millions d'euros	31 décembre 2010								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	7	7	-	-	-	-	7	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	3	3	-	-	-	348	351	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371	351	3	1	16	491	862	173	278
Prêts et créances sur la clientèle	15 212	14 380	519	84	229	20 746	35 958	8 818	10 042
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 593	14 741	522	85	245	21 585	37 178	8 991	10 323
Engagements de financements donnés						802	802		303
Engagements de garantie financière donnés						1 153	1 153		441
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 955	1 955	-	744
Total	15 593	14 741	522	85	245	23 540	39 133	8 991	11 067

en millions d'euros	31 décembre 2009								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	4				4		4		
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	18	18				143	161		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	358	330	5	8	15	973	1 331	52	291
Prêts et créances sur la clientèle	15 122	14 362	573	107	80	18 983	34 105	9 425	10 652
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 502	14 710	578	115	99	20 099	35 601	9 477	10 943
Engagements de financements donnés						1 129	1 129		790
Engagements de garantie financière donnés						461	461		85
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 590	1 590	-	875
Total	15 502	14 710	578	115	99	21 689	37 191	9 477	11 818

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.



LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

- Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

- Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les expositions de risque de contrepartie issues des portefeuilles de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui n'ont pas été migrées sur des systèmes BNP Paribas, la valeur exposée en risque ne s'appuie pas sur un modèle interne.



- Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de Crédit Régional, Comité de Crédit Global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

- Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

- Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.



ACTIVITE DE BNP PARIBAS EN MATIERE DE TITRISATION

Le groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la CRD (Capital Requirement Directive) et décrites au titre V de l'arrêté du 20 février 2007. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes:

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;
- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Au titre de la CRD, les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclus du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle II, auxquels s'ajoutent les programmes en tant qu'arrangeur dans lesquels le Groupe a conservé des positions ainsi que les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

Tableau n°10 : Répartition des expositions titrisées et des positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾
Originateur	15 985	4 351	18 219	5 433
Arrangeur	217	17 440	548	18 289
Investisseur	0	30 140	0	28 354
Total	16 202	51 931	18 767	52 076

(1) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(2) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements octroyés à des opérations de titrisation émises par des tiers.



- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisations de prêts accordés aux entreprises.

Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2010 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance aux Pays Bas et BNP Paribas Fortis en Belgique, pour un encours total titrisé de 9 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales. En effet, compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a consisté à élaborer des titrisations auto-souscrites, qui peuvent servir de collatéral pour des opérations de refinancement. Ces opérations ne sont pas de la titrisation dans le cadre du calcul de capital réglementaire Bâle 2, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit.

Au total, le stock de parts détenues relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 60,9 milliards d'euros pour 35 opérations au 31 décembre 2010, dont 16,6 milliards d'euros pour Personal Finance, 0,4 milliard d'euros pour Equipment Solutions, 9,4 milliards d'euros pour BNL et 34,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis.

Seules 5 opérations (représentant un montant d'expositions titrisées Groupe de 2,7 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle II (existence d'un transfert significatif de risque) et reprises dans le tableau ci-dessus. Les positions de titrisations conservées sur ces opérations s'élèvent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2010, contre 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

Lors de l'acquisition d'entités du groupe Fortis par BNP Paribas, la partie la plus risquée du portefeuille d'actifs structurés de Fortis a été cédée à un SPV dédié, Royal Park Investment. Les expositions titrisées de ce SPV s'élèvent à 11,5 milliards d'euros. Les parts détenues par le Groupe dans ce SPV s'élèvent à 2,9 milliards au 31 décembre 2010 contre 4,1 milliards au 31 décembre 2009 dont 0,2 milliard d'euros de tranche equity, 0,5 milliard d'euros de financement correspondant à une tranche senior et 2,2 milliards d'euros de financement correspondant à une tranche super senior (contre 3,4 milliards d'euros à fin 2009).

Enfin, les parts résiduelles conservées dans des titrisations originées par BNP Paribas s'élèvent à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2010 contre 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

- Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme :

Au 31 décembre 2010, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Dans un contexte de crise financière et de gestion des risques, l'activité Titrisation de CIB Fixed Income a réduit, à l'international, les encours de financement : les lignes de liquidité consenties aux six fonds ci-dessus sont passées de 11,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010.



Opérations refinancées à moyen et long terme :

En Europe et en Amérique du Nord, la capacité de structuration de BNP Paribas est restée intacte ; l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie. Des lignes de liquidité « techniques », servant à couvrir les impasses d'échéances, sont également accordées, le cas échéant, à des fonds non consolidés, arrangés par le Groupe, recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent au total à 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2010, contre 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

En outre, BNP Paribas Fortis consent également des lignes de liquidité au conduit multicédant Scaldis qui s'élèvent à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice 2010, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO (Collateralized Loan Obligation) pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché. Les positions conservées se chiffrent à 25 millions d'euros au 31 décembre 2010.

- Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur, (au sens de la réglementation Bâle II), au delà des positions du portefeuille issu de Fortis, est principalement exercée au sein de CIB, Investment Solutions et Bancwest.

CIB Fixed Income a poursuivi une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille d'ABS (Asset Backed Securities), représentant 4,4 milliards d'euros d'actifs ABS⁸ au 31 décembre 2010, contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010, inchangé par rapport au 31 décembre 2009.

En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 5,5 milliards d'euros, sont également logées chez Fixed Income.

CIB Resource & Portfolio Management (RPM) poursuit une activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2010, notamment avec la mise en place d'un programme d'investissements mixte (expositions titrisation et expositions « corporate ») démarré au 4ème trimestre 2010. L'exposition du portefeuille géré par RPM se situe à 389 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 79 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En 2010, le pôle Investment Solutions n'a effectué aucun nouvel investissement dans des programmes de titrisation. Des remboursements ainsi que des ventes ont dans le même temps réduit l'exposition de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. BancWest a réalisé d'importantes cessions durant l'année 2010 pour profiter de conditions de marché redevenues favorables et réduire ainsi des positions fortement consommatrices en fonds propres. Les positions les plus risquées ont été cédées. Au 31 décembre 2010, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,5 milliard d'euros contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé en « Autres Activités » s'élève à 8,4 milliards d'euros.

⁸ Valeur exposée au risque.



Ce dernier portefeuille fait l'objet d'une garantie par l'Etat belge sur le second niveau de pertes. Au-delà d'une première tranche de pertes finales, de 3,5 milliards d'euros par rapport à la valeur nominale, par ailleurs largement provisionnée dans le bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis, l'Etat belge garantit à première demande la deuxième tranche de pertes à concurrence de 1,5 milliards d'euros.

En outre les investissements de BNP Paribas Fortis en RMBS néerlandais s'élèvent à 8,1 milliards d'euros.

- Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées par BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'un dispositif de risque spécifique :

- Examen et suivi indépendants par des équipes dédiées du Département des Risques;
- Processus spécifique (avec des comités, procédures d'approbation, politiques de crédit et de notation dédiés) permettant un suivi adapté et cohérent.

Compte tenu de la crise qui affecte le marché de la titrisation depuis 2007 et de la taille du portefeuille notamment du fait de l'intégration des positions de titrisation de BNP Paribas Fortis, le cadre ci-dessus a été renforcé :

- Dispositif de reporting de crise (à fréquence au minimum trimestrielle via notamment les Comités de Direction Générale sur les Marchés de Capitaux, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) et la Communication financière à travers les reportings recommandés par le Forum de Stabilité Financière);
- Création d'un centre de compétences dédié aux ABS au sein du Département des Risques pour coordonner la revue et le suivi indépendants de ces risques;
- Centralisation des problématiques de valorisation d'ABS dans une unité spécialisée de Fixed Income dédiée pour le compte de l'ensemble des pôles;
- Comité des débiteurs dédié afin de revoir trimestriellement l'évolution des provisions liées aux ABS.

4.e RISQUE DE MARCHE

RISQUE DE MARCHE RELATIF AUX ACTIVITES DE TRANSACTION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

- Définitions

Le risque de marché tel que défini en 4.b s'exprime principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate and Investment Banking et recouvre différentes natures de risques définies de la manière suivante :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt;
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies;
- Le risque 'action' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- Le risque 'matières premières' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières;



- Le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

- Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Le contrôle des risques de marché est structuré autour de plusieurs instances :

- Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est lors du CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de stress-testing y sont également étudiées. Le comité se réunit deux fois par an. Il est présidé par le CEO du groupe, et occasionnellement par l'un des deux Directeurs Généraux Délégués de la Banque.

- Le Product and Financial Control Committee (PFCC) passe en revue les sujets de valorisation et prend les décisions qui s'imposent, comme par exemple la validation des procédures cadres. Il se réunit une fois par trimestre. Ce comité est présidé par le Directeur Financier de la Banque. Le Chief Risk Officer (CRO), le responsable CIB ainsi que des représentants de Finance et du département des risques en sont membres.

- Au niveau « Métier » un Valuation Review Committee (VRC) examine les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves. Le comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Il se réunit mensuellement. Ce comité est présidé par le chef trader senior, des représentants du trading, de GRM, de Product Control et de Finance sont présents.

- Créé en 2009, le Valuation Methodology Committee (VMC) permet de faire un suivi des approbations et une revue des modèles. Il se tient une fois par trimestre.

- Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et approuver les modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (« MAP review») en partenariat avec Group Product Control (GPC).

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes de métier.



Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères considérés simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le stress-testing.

- Processus de contrôle des valorisations

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont la charte précise les différentes responsabilités (vis-à-vis de GRM, Finances Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des Marchés de Capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones d'intervention de Group Product Control sont :

- l'enregistrement des transactions ;
- la « market parameter review » (contrôle mensuel de la valorisation des livres) ;
- le contrôle des modèles;
- la détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

- Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

- Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est gérée conjointement par GRM et Group Product Control. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également réalisés sur les paramètres les plus liquides. Group Product Control est en charge de la revue des paramètres de marché vanille (majoritairement confrontables à des données externes). GRM a autorité sur toutes les méthodologies de valorisation et est notamment en charge de la revue des paramètres complexes, de la revue des modèles et de la détermination des réserves. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus.

Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grande ligne de produit. Les responsabilités de GRM et de Group Product Control y sont établies.

Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le « Middle Office ».

Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

- Revue des modèles

Ce sont les analystes quantitatifs du « Front Office » qui proposent généralement les nouvelles méthodologies visant à améliorer la valorisation des produits ainsi que le calcul des risques. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en oeuvre de ces modèles.

Le contrôle et l'analyse de ces modèles sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- Approbation des modèles, par laquelle une revue formelle d'un modèle est effectuée quand il a subi des modifications de méthodologie (« événement de modèle »). Cette validation peut être rapide ou bien complète. Dans ce dernier cas, l'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle » qui détaille les raisons et conditions de cette approbation.



- Revue des modèles qui teste la qualité et la robustesse d'un modèle. D'autres modèles peuvent être utilisés à des fins de calibrage et de comparaison. L'analyse est documentée.
- Mapping Produit / Modèle qui vérifie l'adéquation des produits à leur modèle de pricing et leur bonne mise en oeuvre dans les systèmes. Ceci inclut la vérification des configurations nécessaires.
- Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». D'un point de vue comptable elles sont enregistrées comme des réfections de résultats correspondant à des ajustements de « fair value ». Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts.

Les réserves couvrent principalement :

- Le risque de liquidité et les spreads de bid/offer
- Les incertitudes et risque de modèle.

Ces mécanismes de réserves sont documentés de façon précise et GRM est chargé de les mettre en oeuvre. Les réserves pour incertitude et risque de modèle sont compatibles avec l'approche réglementaire de « valorisation prudente » mais peuvent ne pas être compatibles avec les normes comptables, comme par exemple lors de la pénalisation de positions de taille significative. Dans ce dernier cas, ces réserves ne sont pas reprises dans les éléments de valorisation comptable des positions et instruments concernés.

La méthodologie des réserves est régulièrement revue et améliorée dans le cadre des MAP reviews et des revues de modèle.

- Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non observables. La norme IAS 39 prescrit de différer le résultat initial sur ces transactions.

GRM est associé à Finances Développement Groupe, aux « Middle-Offices » et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- déterminer la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- documenter le statut d'observabilité ;
- statuer sur la qualité, observable ou non, d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle Office.

Le « Middle-Office » calcule les ajustements de résultat, et vérifie la correcte application des critères d'observabilité de chaque transaction.

- Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- Rapports hebdomadaires (« Main Position reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière :
- L'« Over € 15m at risk report », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- Les « CMRC events summary » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC ;
- Les « Positions highlights » traitant de problématiques spécifiques ;



- Les tableaux de bord territoriaux tels le « UK risk dashboard ».

- Le « Global risk dashboard » présenté lors de réunions bimensuelles entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle conjoint de la situation et prendre les décisions nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties.

- Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et stress-tests), visant à capter l'ensemble des risques.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne de BNP Paribas. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

Pour le périmètre des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle le risque de marché est mesuré également en utilisant l'indicateur global de VaR. La méthodologie, homologuée par le superviseur Belge, est proche de celle employée par le groupe.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Le stress-testing a pour objectif de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. R-CM utilise 15 scénarii couvrant les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés mensuellement au CMRC.

Parallèlement, GRM peut définir des scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité. Les résultats de ces stress tests peuvent être présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress-test peuvent être définies.

Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2010

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les



montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2010 sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis ressort à 144 millions d'euros (avec un minimum de 105 millions d'euros et un maximum de 233 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (-173 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Tableau n°11 : Valeur en risque (10 jours - 99%) : analyse par nature du risque sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis

Nature du risque	Exercice 2010			31 décembre 2010	Exercice 2009	31 décembre 2009
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	84	54	143	109	132	147
Risque de crédit	115	80	153	118	141	138
Risque de change (1)	31	14	60	22	44	35
Risque de prix attaché aux actions	74	33	162	53	113	89
Risque de prix attaché aux matières premières	13	7	22	13	16	18
<i>Effet des compensations</i>	<i>(173)</i>	<i>(83)</i>	<i>(307)</i>	<i>(174)</i>	<i>(258)</i>	<i>(235)</i>
Total de la Valeur en Risque	144	105	233	141	188	192

(1) La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II.

La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2010 sur le périmètre de BNP Paribas Fortis, en forte baisse comparée à 2009, ressort à 32 millions d'euros (avec un minimum de 15 millions d'euros et un maximum de 62 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (12 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

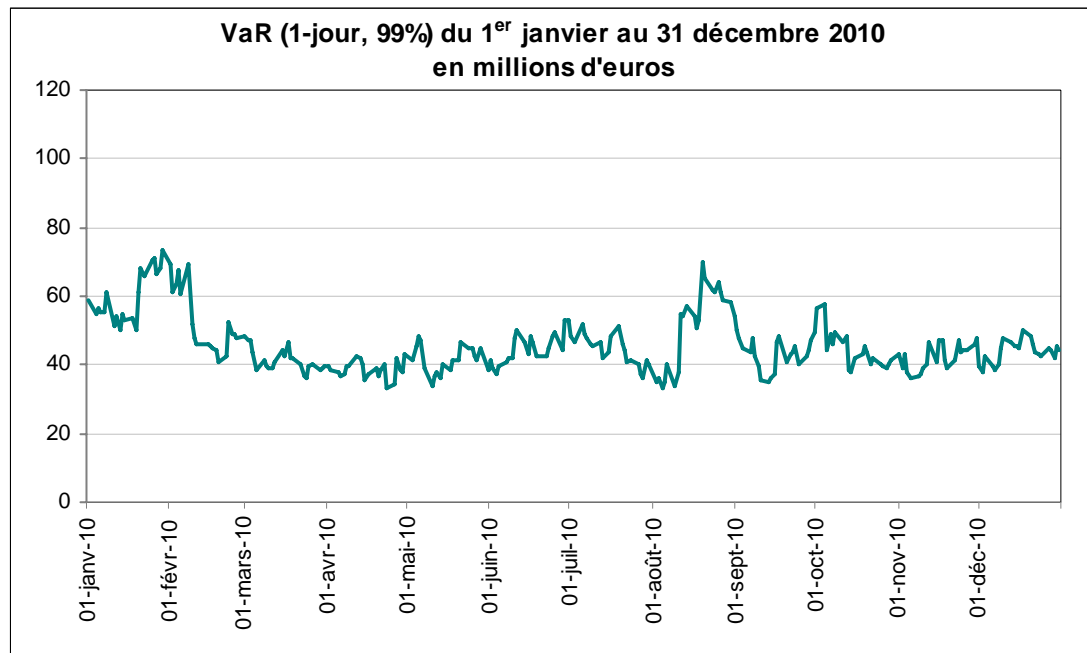
Valeur en risque (10 jours - 99%) : analyse par nature du risque sur le périmètre BNP Paribas Fortis

Nature du risque	Exercice 2010			31 décembre 2010	Exercice 2009	31 décembre 2009
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	27	10	44	29	54	17
Risque de crédit						
Risque de change	4	1	11	4	9	6
Risque de prix attaché aux actions	11	5	29	7	31	13
Risque de prix attaché aux matières premières	2	1	6	1	8	3
<i>Effet des compensations</i>	<i>(12)</i>	<i>(2)</i>	<i>(28)</i>	<i>(3)</i>	<i>(23)</i>	<i>(15)</i>
Total de la Valeur en Risque	32	15	62	38	79	24



Expositions en 2010

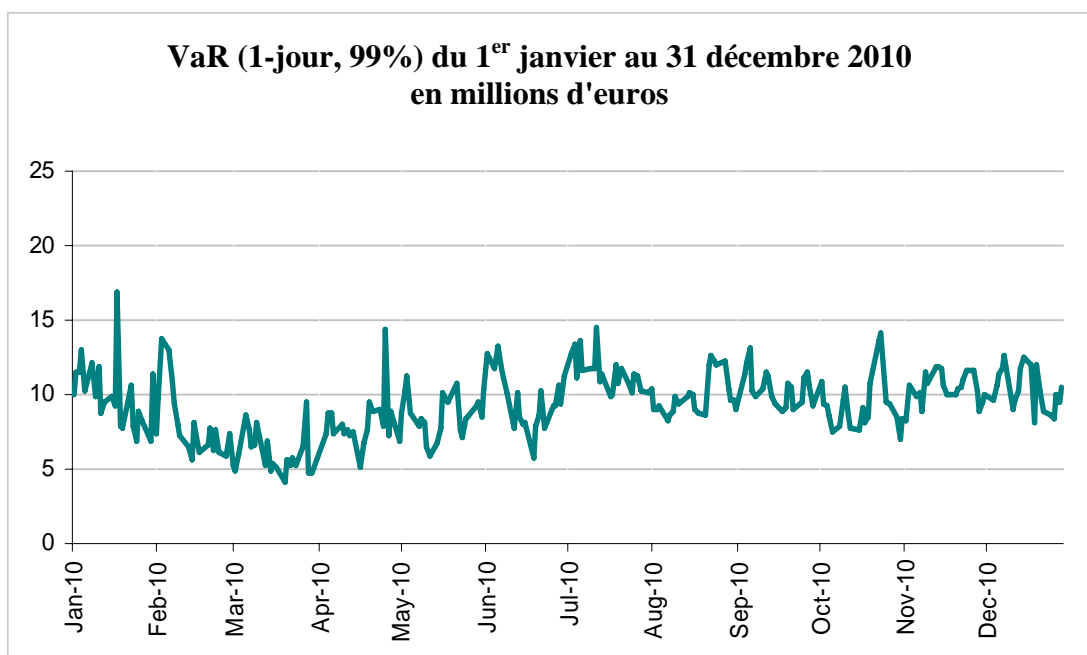
Évolution de la VaR (1 jour, 99 %) en millions d'euros, sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2010, les pertes quotidiennes ont dépassé une fois la VaR, au cours du deuxième trimestre alors que les marchés étaient affectés par l'inquiétude grandissante sur l'endettement des États européens.

Évolution de la VaR (1-jour, 99 %) en millions d'euros, sur le périmètre BNP Paribas Fortis





La VaR est stable autour de 10 millions d'euros. La hausse de la volatilité visible à partir du mois de mars est compensée par la réduction du périmètre du fait de l'arrivée à maturité d'un certain nombre de positions. En outre, quelques portefeuilles ont été cédés à BNP Paribas.

RISQUE DE MARCHE RELATIF AUX ACTIVITES BANCAIRES

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de réseau de détail dans les pays domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles.

- Risque de participations en actions

- Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit:

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

- Modélisation du risque sur les participations en actions

Sur le périmètre historique de BNP Paribas le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents conformément à l'article 59.1-c alinéa ii de l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;



- pour les autres titres cotés ou pour les titres « non cotés », chaque ligne est rattachée à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre. L'analyse est ensuite complétée d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations.

A titre temporaire et dans l'attente d'une convergence des méthodes, l'approche retenue sur le périmètre historique de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas est celle qui est homologuée par la CBFA.

- Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le groupe -1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

Tableau n°12 : Expositions* au risque de participations en actions

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Méthode des modèles internes	13 797	12 463
actions cotées	4 529	4 727
autres expositions sur actions	5 994	5 114
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	3 274	2 622
Méthode de pondération simple	658	1 273
actions cotées	5	278
autres expositions sur actions	82	416
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	571	579
Approche standard	1 427	1 777
TOTAL	15 883	15 513

(*) Exposition mesurée en juste valeur

- Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c. – Actifs Financiers disponible à la vente.

- Risque de change (Pilier 1)

- Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

A l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par la CBFA, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de



hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (ie la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- Les positions compensées dans les monnaies des Etats participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6% de la valeur de ces positions compensées.
- Les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres.
- Les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4% du montant compensé.
- Les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8% de leur montant.

- **Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises**

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères. A cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement, le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères et les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée.

- **Risque de change et couverture d'investissements nets en devises**

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

• **Risque de taux (Pilier 2)**

- **Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe**

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail dans les marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de BNP Paribas sont transférées vers l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts / emprunts. L'ALM Trésorerie est en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du métier, l'ALM Trésorerie, Finance Développement Groupe et GRM.



- Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

- Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

- Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global aussi bien au niveau local qu'au niveau consolidé. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres, à l'exclusion des activités de marché, et sur l'ensemble des devises auxquelles le Groupe est exposé. Elle intègre des hypothèses raisonnables d'activité sur un horizon d'un an.

L'indicateur est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi que sur cet horizon d'un an, l'exposition au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est faible : une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe entraînerait une baisse inférieure à 0,1% du produit net bancaire du Groupe, toutes devises confondues.



Tableau n°13 : Sensibilité des revenus au risque général de taux pour une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2011	(44)	5	(39)

En millions d'euros, au	31 décembre 2009		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2010	(44)	70	26

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour mesurer le risque de taux global sur tous les horizons. La sensibilité de la valeur pour une hausse de 200 points de base des taux d'intérêts est inférieure à 1% des fonds propres prudentiels du Groupe, à comparer à la limite fixée à 20% dans la réglementation de Bâle.

- Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

- Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par métier, par portefeuille et par devise.

Le contexte de marché a été marqué en 2010 par la prolongation, voire l'amplification des mesures non conventionnelles des banques centrales pour favoriser la liquidité sur les marchés et par les tensions fortes sur certaines signatures souveraines de la zone euro. Si les taux courts ont relativement peu évolué, les taux longs ont fortement baissé en début d'année puis sensiblement remonté pour revenir aux environs des niveaux de fin 2009.

En 2010, l'équilibre entre production de crédits et collecte de dépôts à taux fixe ou peu corrélés avec les taux de marché a été assez significativement différent selon les marchés domestiques de la zone euro :

- en France, la stabilité du ratio de couverture des prêts par les dépôts résulte de la compensation entre les fortes productions de crédits à l'habitat à taux fixe du fait des faibles taux longs d'une part et la croissance des encours de dépôts non rémunérés et de livrets bancaires d'autre part, ces derniers étant davantage liés à l'évolution des taux courts et de l'inflation. Le besoin net de couverture d'emplois à taux fixe est renforcé par l'impact des financements aux filiales spécialisées dans les crédits aux particuliers et aux entreprises.
- En Italie, avec l'augmentation du poids des crédits immobiliers à taux variable dans la production, l'activité commerciale n'a pas généré d'évolution significative de la position de taux.



- En Belgique et au Luxembourg, l'année a été marquée par la poursuite de la forte collecte de dépôts de clientèle, notamment sous forme de livrets ; dans le même temps, une part plus significative de la production de crédits immobiliers s'est faite à taux variable, d'où un besoin net de couverture de ressources de clientèle moyennement corrélé avec les taux de marché.

Par conséquent, les stratégies de couverture mises en place en 2010 ont été différentes suivant les marchés domestiques. Les stratégies fermes (sous forme de swaps) ont été complétées par des couvertures des risques optionnels de tassement des marges, que ce soit sur les crédits (phénomènes de renégociations de taux) ou sur les dépôts (pression sur les marges des dépôts à taux de marché).

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État et sont majoritairement comptabilisés dans la catégorie « disponible à la vente ».

A la suite de l'amendement de la norme comptable relative aux options en cash flow hedge, spécifiant que leur valeur temps doit être comptabilisée en résultat, BNP Paribas a fait le choix de reclasser la totalité de son stock d'options correspondantes en portefeuille de transaction au 31 décembre 2009. La valeur temps des options utilisées comme des instruments de couverture traitées depuis cette date est enregistrée en résultat.

- Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2010, des relations de couverture d'investissements nets ont été déqualifiées pour des montants négligeables.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

- Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;



- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).
 - La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).
 - Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.
 - Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.
 - L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.
- Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

Tableau n°14 : Flux de trésorerie faisant l'objet de couverture

En millions d'euros, au	31 décembre 2010				31 décembre 2009				
	Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts		186	556	607	1 350	115	244	332	691

Au cours de l'année 2010, une relation de couverture de résultats futurs a été déqualifiée, pour un montant non significatif, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable (cf. note 2.c).

4.f RISQUE OPERATIONNEL

DISPOSITIF DE GESTION

- Cadre réglementaire

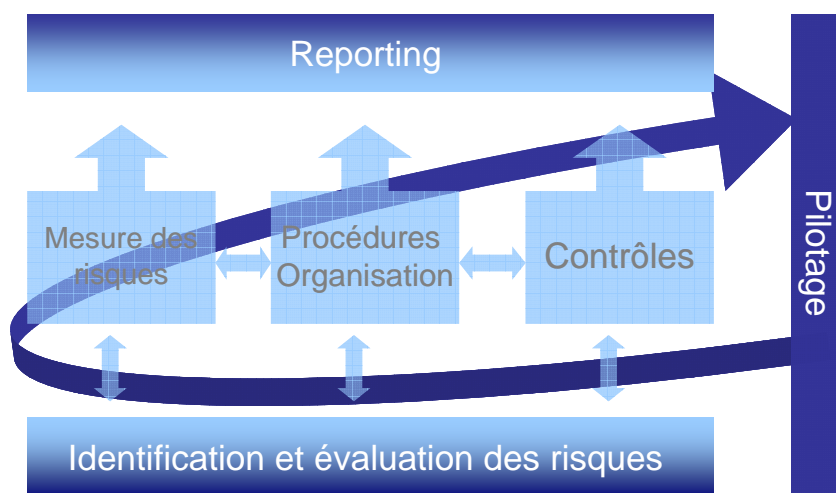
Le risque opérationnel s'inscrit dans un cadre réglementaire formel:

- la réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'une filière risque, couvrant tous les types de risque et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

- Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur cinq étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc...) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.



Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du groupe BNP Paribas :



- le calcul du capital sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne, et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« Advanced Measurement Approach ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2008 ;
- la généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles, des Ensembles Opérationnels, des métiers et des Fonctions du Groupe.

- Acteurs et gouvernance

Le groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel organisé autour de deux types d'intervenants :

- Les responsables d'entités opérationnelles, premiers acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques.
- Des équipes spécialisées, présentes à tous les niveaux du Groupe (Pôles, Ensembles Opérationnels Retail, Fonctions, Métiers) et coordonnées en central par une équipe dite '2OPC' (Oversight of Operational Permanent Control / Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe et participant de la filière risque du groupe. L'année 2010 a été marquée par une évolution du rôle attribué à ces équipes dont la mission a été précisée selon deux axes:
 - coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés ;
 - fournir un second regard, indépendant des responsables opérationnels, sur les risques opérationnels et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et alerter le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 300 ETP (équivalent temps plein).

Les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe, et périodiquement au Comité de coordination du contrôle interne (instance réunissant les acteurs du contrôle interne, sous la présidence du Coordinateur du contrôle interne). Les Pôles, Ensembles Opérationnels Retail, Métiers et Fonctions du groupe déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif. Les autres entités du groupe, et en particulier les filiales significatives, ont largement déployé un type d'organisation similaire.

- Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe, des Pôles, des Ensembles Opérationnels Retail, des Métiers et des Fonctions ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et ensembles organisationnels (activité dans un



pays et une entité juridique) et suivant une logique cause, événement, effet. Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux organes exécutifs et délibérants, selon un processus de remontée d'information préalablement défini.

RAPPROCHEMENT DE BNP PARIBAS ET DES ENTITES DE BNP PARIBAS FORTIS ET BGL BNP PARIBAS

En matière de risque opérationnel, le dispositif déployé par les entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle est très similaire à celui existant chez BNP Paribas. BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas sont homologués AMA par la CBFA et ont mis en place un dispositif d'analyse centré sur l'analyse des incidents historiques et de scénarii prospectifs. Le dispositif du Groupe BNP Paribas sera in fine élargi à BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas et à ce titre les équipes de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas se forment progressivement aux méthodes et standards de BNP Paribas.

LES COMPOSANTES DU RISQUE OPERATIONNEL LIEES AU RISQUE JURIDIQUE, AU RISQUE FISCAL ET A LA SECURITE DE L'INFORMATION

- Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date, la fonction juridique de BNP Paribas a développé un dispositif global de contrôle interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :

- le Comité Exécutif de la fonction juridique,

- le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,

- le Comité de veille juridique qui assure une surveillance des projets de texte, propose une analyse, une interprétation et la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,

- le Comité de contrôle interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,

- le Comité contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande,

- la participation du Directeur Juridique (ou l'un de ses représentants), en qualité de membre permanent, au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité de la conformité ;

- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe ;

- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;



- des outils internes de reporting et d'analyse du risque que les Affaires Juridiques Groupe (AJG) continuent de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique.

L'exercice 2010 a été marqué par le lancement de travaux de réflexion et de groupes de travail en vue de renforcer la pro-activité des juristes et de promouvoir un même standard de qualité de la prestation juridique à travers le Groupe. Ainsi, plusieurs axes ont été définis, tels que le renforcement de la veille juridique au niveau européen, l'élargissement du dispositif de maîtrise de la prestation externalisée ainsi que le partage des connaissances (« knowledge management »).

- Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 16 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe.

En outre, FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

- Enfin, les AFG sont dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal.

- Sécurité de l'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information,



la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du Groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cyber-criminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements réalisés au niveau du groupe en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100%, le groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique et la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de contrôle permanent et périodique du Groupe ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

POLICES D'ASSURANCE

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.



Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g RISQUE DE NON-CONFORMITE ET DE REPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, Ensembles Opérationnels Retail, Métiers et Fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif se renforce régulièrement depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption. En particulier, en liaison avec le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office, la Banque a décidé de réaliser une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des Etats ou des personnes morales ou physiques qui pourraient être soumises aux sanctions économiques mises en place par les lois américaines.



4.h RISQUE DE LIQUIDITE ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

- Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

- Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Il en délègue le suivi et la mise en œuvre au Comité ALM Groupe. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de contrôle interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM Groupe autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des indicateurs et est notamment informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM Groupe, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique.

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM Groupe et aux ALCO des métiers et entités.

- Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la



titrisation des créances des métiers de la Banque de Détail et des Métiers de financement de CIB. L'ALM Trésorerie a ainsi la charge de financer les pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de pilotage et de surveillance du risque de liquidité repose sur les quatre axes suivants:

- des normes internes et indicateurs à différentes échéances ;
- les ratios réglementaires ;
- la capacité de refinancement disponible ;
- d'autres mesures complétant ces indicateurs.

▪ Le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs à différentes échéances.

Un niveau cible d'emprunts au jour le jour est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe sont ainsi régulièrement réalisées.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 85%. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

▪ Par ailleurs, les ratios réglementaires complètent le dispositif d'indicateurs du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

▪ La capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts au jour le jour susceptibles de ne pas être renouvelés.

▪ D'autres mesures complètent ce dispositif : diversification des ressources au plan mondial permettant à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement, évolutions des spreads de liquidité, renouvellement des ressources de marché.



EXPOSITIONS EN 2010

- Évolution du bilan du Groupe

Le total du bilan du Groupe est de 1 998 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Le Ratio Prêts/Dépôts⁹ s'établit à 121% au 31 décembre 2010 (inchangé par rapport au 31 décembre 2009).

Les actifs nets du bilan devant être refinancés représentent au 31 décembre 2010 1 097 milliards d'euros, soit une diminution de 119 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009, provenant en particulier d'une diminution des actifs interbancaires et placés auprès des Banques Centrales (-49 milliards d'euros) et d'une diminution du solde net des actifs et passifs de transaction (-19 milliards d'euros) et des comptes de régularisation (-13 milliards d'euros).

Cette diminution a trouvé pour contrepartie une diminution des dettes interbancaires et des opérations de pension (-88 milliards d'euros).

- Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élève à 86 % à fin décembre 2010, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 87 % à fin décembre 2009.

- Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à un mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et ses succursales) est de 136 % pour l'année 2010 pour un minimum exigé de 100%.

LES TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque, par leur cession, leur mise en pension dans les marchés ou leur mobilisation auprès d'une Banque Centrale.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou mobilisables, par la titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

La politique de diversification des sources de financement par marché, maturité et structure a été poursuivie au cours de l'année 2010.

Dans ce cadre, la gestion des créances utilisables comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Ainsi, les nouvelles émissions de dette senior (dont la durée de vie initiale est supérieure à 1 an) garanties par des créances en collatéral comprennent notamment :

⁹ Les repos non distribués dans les réseaux sont exclus pour le calcul de ce ratio.



- 5,7 milliards d'euros d'émissions de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, dont une émission inaugurale en US dollar pour un montant de 2 milliards de dollars à 5 ans ;
- 2 milliards d'euros d'émissions de BNP Paribas Public Sector SCF (deux émissions de 1 milliard d'euros chacune, de durée de vie 10 ans et 5 ans) ;
- 0.8 milliards d'euros auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat).

Les ressources de la « ligne de produit dépôt », créée pour diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et limiter les emprunts interbancaires, ont progressé de 13 %, soit 19 milliards d'euros.

Le montant des ressources levées par la Banque sur les marchés, dont la durée de vie initiale est supérieure à 1 an, a atteint 36,5 milliards d'euros en 2010 (45,7 milliards en 2009), principalement en euro, dollar US, yen et dollar australien. Par ailleurs, des émissions senior de durée de vie égale à 1 an ont été réalisées pour un montant de 7,3 milliards d'euros, principalement en euro, dollar et sterling.

- Titrisations pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en note 4.d)

4.i RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

- Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80% du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2010 et 2009 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.



- Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- La plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés.
- Le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser.
- La revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats.
- La protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

- Garantie plancher des contrats en unités de compte

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2010, la provision s'élève à 16 millions d'euros (contre 19 millions au 31 décembre 2009).

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).



La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines, par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	51 612	147	51 759	59 260	398	59 658
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	39 260	-	39 260	41 695	3	41 698
Autres titres de créance négociables	12 352	147	12 499	17 565	395	17 960
Obligations	102 454	6 985	109 439	88 421	6 608	95 029
Obligations d'Etat	69 704	489	70 193	56 876	501	57 377
Autres Obligations	32 750	6 496	39 246	31 545	6 107	37 652
Actions et autres titres à revenu variable	68 281	42 901	111 182	58 393	38 892	97 285
Opérations de pension	210 904	47	210 951	208 810	47	208 857
Prêts	725	1 106	1 831	858	3 392	4 250
Instruments financiers dérivés	347 783	-	347 783	363 705	-	363 705
Instruments dérivés de cours de change	31 017	-	31 017	29 426	-	29 426
Instruments dérivés de taux d'intérêt	239 985	-	239 985	217 983	-	217 983
Instruments dérivés sur actions	39 397	-	39 397	70 239	-	70 239
Instruments dérivés de crédit	30 349	-	30 349	35 528	-	35 528
Autres instruments dérivés	7 035	-	7 035	10 529	-	10 529
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	781 759	51 186	832 945	779 447	49 337	828 784
<i>dont titres prêtés</i>	<i>30 565</i>	<i>-</i>	<i>30 565</i>	<i>25 545</i>	<i>-</i>	<i>25 545</i>
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	102 060	-	102 060	83 214	-	83 214
Opérations de pension	223 362	-	223 362	209 293	-	209 293
Emprunts	1 170	2 178	3 348	1 884	2 962	4 846
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	47 735	47 735	-	52 228	52 228
Dettes subordonnées	-	3 108	3 108	-	3 604	3 604
Dettes subordonnées perpétuelles	-	1 587	1 587	-	1 915	1 915
Dettes subordonnées remboursables (note 5.h)	-	1 521	1 521	-	1 689	1 689
Instruments financiers dérivés	345 492	-	345 492	356 152	-	356 152
Instruments dérivés de cours de change	30 234	-	30 234	29 492	-	29 492
Instruments dérivés de taux d'intérêt	236 416	-	236 416	210 798	-	210 798
Instruments dérivés sur actions	40 927	-	40 927	67 762	-	67 762
Instruments dérivés de crédit	30 263	-	30 263	35 466	-	35 466
Autres instruments dérivés	7 652	-	7 652	12 634	-	12 634
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	672 084	53 021	725 105	650 543	58 794	709 337



INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION

- Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dûs aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 634 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 748 millions d'euros au 31 décembre 2009 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 19 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

- La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 58 356 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 64 475 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas au regard des conditions d'émission du Groupe. A ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en valeur de marché ou de modèle est diminuée de 457 millions d'euros (362 millions d'euros au 31 décembre 2009).

- Dettes subordonnées

Le Groupe a désigné certaines dettes subordonnées comme étant évaluées en valeur de marché par le résultat afin d'éliminer les différences potentielles de valorisation comptable résultant des dérivés incorporés et des titres qui leur sont liés du fait des couvertures opérées.

Le montant des dettes subordonnées se compose essentiellement d'une émission par Fortis Banque (devenue BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES), d'un montant nominal de 3 000 millions d'euros et d'une valeur de marché de 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor 3 mois majoré de 2 %, sont payés trimestriellement à terme échu.

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires : elles sont comptabilisées en actifs financiers en valeur de marché par résultat pour une valeur de marché de 214 millions d'euros au 31 décembre 2010 (328 millions d'euros au 31 décembre 2009). Enfin, Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations



de valeur des actions Fortis SA/NV. Au 31 décembre 2010, la valeur de la RPN s'établit à 635 millions d'euros (641 millions d'euros au 31 décembre 2009) représentée à l'actif du bilan sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de transaction » (Actifs financiers en valeur de marché par résultat). Sur la base de cette valeur de la RPN le débiteur verse au créditeur un intérêt au taux de l'Euribor 3 mois plus 20 points de base, pour lequel BNP Paribas bénéficie d'une garantie de l'Etat Belge.

L'encours net représente une dette subordonnée de 651 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers dérivés	44 200 645	41 557 195
Instruments dérivés de cours de change	2 019 347	1 746 509
Instruments dérivés de taux d'intérêt	37 904 560	36 509 248
Instruments dérivés sur actions	1 703 970	1 540 515
Instruments dérivés de crédit	2 370 101	1 591 712
Autres instruments dérivés	202 667	169 211

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 45 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 (42 % au 31 décembre 2009).



5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
COUVERTURE DE VALEUR	7 736	3 788	7 658	3 348
Instruments dérivés de cours de change	1	1	10	6
Instruments dérivés de taux d'intérêt	7 681	3 787	7 554	3 306
Autres instruments dérivés	54	-	94	36
COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS	740	1 647	445	1 591
Instruments dérivés de cours de change	137	62	40	47
Instruments dérivés de taux d'intérêt	360	1 422	375	1 210
Autres instruments dérivés	243	163	30	334
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES	4	5	5	13
Instruments dérivés de cours de change	4	5	5	13
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	8 480	5 440	8 108	4 952

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 577 464 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 482 932 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

**5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres à revenu fixe	202 561	201 716
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	25 289	20 387
Autres titres de créance négociables	7 154	7 890
Obligations d'Etat	123 907	122 903
Autres Obligations	46 211	50 536
Titres à revenu variable	17 397	19 709
Titres cotés	9 104	9 700
Titres non cotés	8 293	10 009
Total des actifs disponibles à la vente	219 958	221 425
	<i>dont titres prêtés</i>	<i>651</i>
<i>dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres :</i>		
	<i>titres à revenu fixe</i>	<i>2 100</i>
	<i>titres à revenu variable</i>	<i>2 299</i>
<i>dont dépréciations comptabilisées par résultat :</i>		
	<i>titres à revenu fixe</i>	<i>(432)</i>
	<i>titres à revenu variable</i>	<i>(2 766)</i>



5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation:

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.



REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PRESENTEE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En millions d'euros, au	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché cotés	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables	TOTAL
	(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)		(niveau 1)	(niveau 2)	(niveau 3)	
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	179 814	579 064	22 881	781 759	182 584	571 245	25 618	779 447
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	37 356	12 127	1 703	51 186	31 723	15 784	1 830	49 337
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		5 440		5 440	-	4 952	-	4 952
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	163 368	48 436	8 154	219 958	156 736	57 396	7 293	221 425
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	116 858	529 818	25 408	672 084	107 975	514 237	28 331	650 543
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	5 588	38 696	8 737	53 021	5 390	42 831	10 573	58 794
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		8 480		8 480	-	8 108	-	8 108



TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2010	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
- achats	5 091	463	1 511	7 065	-	-	-
- émissions	-	-	-	-	(9 206)	(3 957)	(13 163)
- ventes	(979)	(139)	(1 066)	(2 184)	-	-	-
- règlements ⁽²⁾	819	(240)	30	609	2 106	5 555	7 661
Transferts dans le niveau 3	2 436	39	1 688	4 163	(312)	(56)	(368)
Transferts hors du niveau 3	(5 716)	(361)	(1 866)	(7 943)	5 553	787	6 340
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	(5 027)	111	(97)	(5 013)	5 484	(493)	4 991
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	639	-	55	694	(702)	-	(702)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	606	606	-	-	-
Fin de la période	22 881	1 703	8 154	32 738	(25 408)	(8 737)	(34 145)
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	3 469	88	(86)	3 471	(3 461)	(531)	(3 992)

En millions d'euros, au 31 décembre 2009	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	36 327	2 813	12 117	51 257	(20 333)	(10 090)	(30 423)
- achats ⁽¹⁾	6 840	405	1 556	8 801	(1 952)	(368)	(2 320)
- émissions	-	-	-	-	(5 922)	(3 842)	(9 764)
- ventes	(4 115)	(1 102)	(4 291)	(9 508)	-	-	-
- règlements ⁽²⁾	(1 569)	(118)	(800)	(2 487)	(3 304)	3 651	347
Reclassifications ⁽³⁾	(2 760)	-	(1 158)	(3 918)	-	-	-
Transferts dans le niveau 3	893	-	36	929	(64)	-	(64)
Transferts hors du niveau 3	(1 868)	(278)	(4)	(2 150)	51	-	51
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	(10 163)	108	142	(9 913)	4 409	76	4 485
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	2 033	2	79	2 114	(1 216)	-	(1 216)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	(384)	(384)	-	-	-
Fin de la période	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(3 367)	94	235	(3 038)	3 387	365	3 752

(1) Comprend les instruments issus de l'entrée de Fortis Banque dans le Groupe BNP Paribas.

(2) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

(3) Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.



Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 5 027 millions d'euros et 5 484 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 10 163 millions d'euros et 4 409 millions d'euros au 31 décembre 2009), correspondent principalement à des variations de valeur sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.

SENSIBILITE DES VALEURS DE MODELE AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments du portefeuille de transaction dont le modèle de gestion repose sur la couverture dynamique des risques, généralement des dérivés complexes, font l'objet d'ajustements de valeur pour risque de modèle.

Ces ajustements de valeur permettent de tenir compte de risques qui ne sont pas appréhendés par le modèle ainsi que de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation ; ils sont une composante de la valeur de marché de ces portefeuilles.

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de marché du portefeuille à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations des instruments financiers de niveau 3 se feraient sans ajustement de valeur pour risque de modèle et un scénario défavorable où toutes ces valorisations se feraient avec un ajustement de valeur pour risque de modèle deux fois plus élevé.

Selon cette méthode, chaque position (portefeuilles d'instruments gérés ensemble avec compensation des risques) est considérée individuellement et aucun effet de diversification entre paramètres non observables de nature différente n'est pris en compte.

La sensibilité de la valeur de marché des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de transaction, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la juste valeur par le résultat, est fondée sur une variation de 1% de la valeur de marché. Pour les instruments dont la contrepartie est douteuse, le calcul de la sensibilité est assis sur un scénario de variation de 1% de l'hypothèse sur le taux de recouvrement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2010	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 1 304		+/- 1 418	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 91		+/- 81

(1) Les instruments financiers à la valeur de marché par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils soient été classés en valeur de marché par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments classés en niveau 3 quelle que soit leur classification comptable

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.



La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« *Day One Profit* ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Marge différée en début de période	860	710
Marge différée sur les transactions de l'exercice	437	580
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(377)	(430)
Marge différée en fin de période	920	860



5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ont permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009. Les données relatives à ces encours en date de reclassement sont les suivantes:

En millions d'euros,	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables		Taux moyen d'intérêt effectif	
	1er semestre 2009	4e trimestre 2008	1er semestre 2009	4e trimestre 2008	1er semestre 2009	4e trimestre 2008
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	7 844	3 345	8 694		
En prêts et créances sur la clientèle	2 760	7 077	3 345	7 904	8,4%	7,6%
En actifs financiers disponibles à la vente	-	767	-	790		6,7%
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	1 158	-	1 479	-		
En prêts et créances sur la clientèle	1 158	-	1 479	-	8,4%	

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

- au bilan

En millions d'euros,	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	5 746	5 729	6 943	6 921
En prêts et créances sur la clientèle	5 728	5 711	6 913	6 891
En actifs financiers disponibles à la vente	18	18	30	30
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	257	295	874	977
En prêts et créances sur la clientèle	257	295	874	977

- en résultat et en variation directe de capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009		
	Réalisé	Pro forma ⁽¹⁾	Réalisé		Pro forma ⁽¹⁾
			après reclassement ⁽²⁾	avant reclassement ⁽²⁾	
en résultat	387	346	92	(218)	564
en intérêts et produits assimilés	373	235	452	-	298
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	40	138	147	(75)	425
en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente et sur prêts et créances	(4)	3	(88)	-	(28)
en coût du risque	(22)	(30)	(419)	(143)	(131)
en variation directe de capitaux propres (avant impôts)	79	65	156	(255)	133
Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés	466	411	248	(473)	697

(1) Résultat et capitaux propres (avant impôts) qui auraient été ceux des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué.

(2) L'effet en résultat et en capitaux propres (avant impôts) est distingué pour les instruments reclassés sur l'exercice 2009.



5.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	11 273	16 379
Prêts	45 353	45 045
Opérations de pension	7 086	28 524
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	63 712	89 948
<i>dont encours douteux</i>	<i>1 466</i>	<i>1 659</i>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (<i>note 2f</i>)	(994)	(1 028)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	62 718	88 920

- Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	17 464	12 380
Emprunts	131 947	158 908
Opérations de pension	18 574	49 408
Total des dettes envers les établissements de crédit	167 985	220 696

5.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires débiteurs	28 188	26 474
Prêts consentis à la clientèle	633 583	616 908
Opérations de pension	16 523	25 866
Opérations de location-financement	33 063	34 887
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	711 357	704 135
<i>dont encours douteux</i>	<i>42 100</i>	<i>38 380</i>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (<i>note 2f</i>)	(26 671)	(25 369)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	684 686	678 766



- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Investissement brut	36 261	39 228
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>9 829</i>	<i>11 666</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>18 756</i>	<i>18 985</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>7 676</i>	<i>8 577</i>
Produits financiers non acquis	(3 198)	(4 341)
Investissement net avant dépréciation	33 063	34 887
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>9 106</i>	<i>10 549</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>16 983</i>	<i>16 833</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>6 974</i>	<i>7 505</i>
Dépréciations	(1 302)	(779)
Investissement net après dépréciation	31 761	34 108

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires créditeurs	262 358	260 962
Comptes à terme et assimilés	241 409	234 506
Comptes d'épargne à taux administré	49 610	46 342
Opérations de pension	27 536	63 093
Total des dettes envers la clientèle	580 913	604 903

5.h DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées en valeur de marché par résultat sont présentées en note 5.a.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	186 672	191 421
Emprunts obligataires	21 997	19 608
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	208 669	211 029



- Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option

Sont échéancées dans le tableau suivant les dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016 - 2020	Au delà de 2020	Total 31 déc. 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	13 804	16 961	8 833	13 336	9 099	9 733	6 299	78 065
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	13 350	7 415	5 041	6 075	5 470	6 281	4 103	47 735
Total	27 154	24 376	13 874	19 411	14 569	16 014	10 402	125 800

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015-2019	Au delà de 2019	Total 31 déc. 2009
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	11 041	16 469	17 488	8 494	7 478	5 987	4 732	71 689
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	12 533	9 230	7 938	4 279	5 645	5 841	6 762	52 228
Total	23 574	25 699	25 426	12 773	13 123	11 828	11 494	123 917

La valeur nette comptable des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti dont l'échéance est inférieure ou égale à un an lors de l'émission est de 130 604 millions d'euros au 31 décembre 2010 (139 340 millions d'euros au 31 décembre 2009).

DETTES SUBORDONNEES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes subordonnées remboursables	21 423	25 114
Dettes subordonnées perpétuelles	3 327	3 095
Titres subordonnés à durée indéterminée	459	420
Autres titres subordonnés perpétuels	1 813	1 708
Emprunts subordonnés perpétuels	820	740
Titres participatifs	227	223
Frais et commissions, dettes rattachées	8	4
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	24 750	28 209

- Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.



Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Echéancement des dettes subordonnées remboursables comptabilisés au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016 - 2020	Au delà de 2020	Total 31 déc. 2010
Total des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti	500	2 786	2 439	1 439	1 945	11 528	786	21 423
Total des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option	77	524	181	89	456	132	62	1 521
Total	577	3 310	2 620	1 528	2 401	11 660	848	22 944

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015-2019	Au delà de 2019	Total 31 déc. 2009
Total des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti	1 563	868	2 419	1 459	1 170	16 149	1 486	25 114
Total des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option	254	73	524	182	88	554	14	1 689
Total	1 817	941	2 943	1 641	1 258	16 703	1 500	26 803

- Dettes subordonnées perpétuelles
- Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25%	254	229
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75%	205	191
TOTAL					459	420

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.



Le TSDI émis en dollar des Etats-Unis en septembre 1986 présente la particularité de pouvoir être remboursé au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Il n'est pas assorti de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

- Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission, après accord des autorités de surveillance bancaire, et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1995	USD	22 millions	février 2013	Libor 6 mois + 0,835%	Libor 6 mois + 250 bp	14	11
Fortis Luxembourg Finance SA	août 1995	EUR	23 millions	août 2015	Euribor 6 mois + 104 bp	Euribor 6 mois + 250 bp	16	15
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1996	USD	35 millions	février 2021	Libor 6 mois + 77 bp	Libor 6 mois + 250 bp	9	6
Fortis Banque SA	septembre 2001	EUR	1 000 millions	septembre 2011	6,500%	Euribor 3 mois + 237 bp	968	928 (1)
Fortis Banque SA	octobre 2004	EUR	1 000 millions	octobre 2014	4,625%	Euribor 3 mois + 170 bp	750	688 (1)
Fortis Banque SA	juin 2009	EUR	75 millions	juillet 2018	7,500%	Euribor 3 mois + 350 bp	55	52
Autres							1	8
TOTAL							1 813	1 708

(1) Eligibles aux fonds propres prudentiel dans la catégorie Tier 1

- Emprunts subordonnés perpétuels

Fortis Banque NV/SA a contracté en 2008 deux emprunts subordonnés perpétuels, l'un de 750 millions d'USD au taux de 8,28 %, l'autre de 375 millions d'euros au taux de 8,03 %. Ces emprunts perpétuels peuvent être remboursés par BNP Paribas Fortis à partir de 2013. Ils sont éligibles aux fonds propres prudeniels dans la catégorie Tier 1.

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société BNP Paribas SA mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (cf note 8.a) et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 7 millions d'euros sur la valeur comptable des titres participatifs reçus en échange ou rachetés.

**5.i ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	2 952	3 103
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 892	3 044
Autres titres de créance négociables	60	59
Obligations	10 821	10 920
Obligations d'Etat	10 664	10 692
Autres Obligations	157	228
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	13 773	14 023

5.j IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts courants	2 315	2 067
Impôts différés	9 242	10 050
Actifs d'impôts courants et différés	11 557	12 117
Impôts courants	2 104	2 669
Impôts différés	1 641	2 093
Passifs d'impôts courants et différés	3 745	4 762

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts différés nets en début de période	7 957	2 214
Charge d'impôt différé (note 2.g)	(1 572)	(199)
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 176
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 018	(982)
Variations des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	16	79
Variation des parités monétaires et divers	182	669
Impôts différés nets en fin de période	7 601	7 957



Ventilation des impôts différés par origine :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	827	(577)
Réserve latente de location-financement	(715)	(666)
Provisions pour engagements sociaux	884	940
Provisions pour risque de crédit	3 829	3 939
Autres éléments	(116)	984
Déficits fiscaux reportables	2 892	3 337
Impôts différés nets	7 601	7 957
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	9 242	10 050
Impôts différés passifs	(1 641)	(2 093)

En vue de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable - et notamment des éventuelles règles de péremption - ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les déficits fiscaux reportables non activés à l'issue de cet exercice, s'élèvent à 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2009.

5.k COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	32 711	25 506
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 889	46 843
Comptes d'encaissement	2 486	3 092
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 495	2 403
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 405	3 297
Autres débiteurs et actifs divers	20 138	22 220
Total des comptes de régularisation et actifs divers	83 124	103 361
Dépôts de garantie reçus	25 777	22 698
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 515	29 424
Comptes d'encaissement	566	1 217
Charges à payer et produits constatés d'avance	5 630	6 157
Autres créditeurs et passifs divers	13 741	12 929
Total des comptes de régularisation et passifs divers	65 229	72 425

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Part dans les provisions techniques en début de période	2 403	2 226
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	1 151	824
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(1 073)	(652)
Effets des variations de change et de périmètre	14	5
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 495	2 403



5.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Retail Banking	1 058	862
dont Banque de Nankin	295	175
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	102	97
dont Carrefour Promotora Vendas Participacoes	125	134
dont Societe Paiement Pass	240	195
Investment Solutions	1 956	2 024
dont B.N.L Vita	232	243
dont AG Insurance	1 046	1 135
Corporate and Investments Banking	152	192
Autres activités	1 632	1 683
dont Erbe	1 219	1 256
dont Verner Investissement	361	361
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4 798	4 761

Sont listées individuellement ci-dessus les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes IFRS	54 795	6 827	559
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	16 977	412	147
BNL Vita ⁽²⁾	Normes IFRS	11 705	3 050	133
Carrefour Promotora Vendas Participacoes ⁽²⁾	Normes IFRS	257	22	39
Erbe ⁽¹⁾	Normes IFRS	2 516		109
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 289	191	22
Societe de Paiement Pass ⁽²⁾	Normes locales	3 279	314	70
Verner Investissement	Normes IFRS	6 361	409	67

(1) Données relatives au 30 septembre 2010.

(2) Données relatives à l'exercice 2009 ou au 31 décembre 2009.

**5.m IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION**

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	14 411	(2 084)	12 327	13 536	(1 664)	11 872
Terrains et constructions	6 504	(1 286)	5 218	6 719	(1 131)	5 588
Équipement, Mobilier, Installations	6 550	(3 999)	2 551	6 157	(3 756)	2 401
Biens mobiliers donnés en location	11 927	(4 127)	7 800	11 252	(3 998)	7 254
Autres immobilisations	2 279	(723)	1 556	2 426	(613)	1 813
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 260	(10 135)	17 125	26 554	(9 498)	17 056
Logiciels informatiques acquis	2 297	(1 705)	592	2 116	(1 538)	578
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 392	(1 679)	713	2 172	(1 501)	671
Autres immobilisations incorporelles	1 989	(796)	1 193	1 821	(871)	950
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 678	(4 180)	2 498	6 109	(3 910)	2 199

- Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 17 137 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6 205	6 202
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 208	2 514
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 258	3 142
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	739	546

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2010 s'établit à 1 613 millions d'euros contre 1 372 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.



Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 20 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre une dotation nette de 10 millions d'euros pour l'exercice 2009.

5.n ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur nette comptable en début de période	10 979	10 918
Acquisitions	25	612
Cessions	(40)	(3)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(78)	(582)
Ecarts de conversion	388	47
Autres mouvements	50	(13)
Valeur nette comptable en fin de période	11 324	10 979
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	11 901	11 574
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(577)	(595)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Ecarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	8 623	8 315	(2)	(582)	11	449
<i>BancWest</i>	3 733	3 482			3	
<i>Banque de détail en France</i>	68	68				
<i>Banque de détail en Italie</i>	1 698	1 698				
<i>Equipment Solution</i>	682	661		(105)	1	3
<i>Europe Méditerranée</i>	142	136	(2)	(220)	7	
<i>Personal Finance</i>	2 300	2 270		(257)	-	446
Investment Solutions	1 813	1 833	(76)		10	158
<i>Assurance</i>	138	144			3	1
<i>Investment Partners</i>	229	274	(76)			23
<i>Personal Investors</i>	417	418				18
<i>Real Estate</i>	342	339				8
<i>Securities Services</i>	362	341			7	
<i>Wealth Management</i>	325	317				108
Corporate and Investment Banking	645	624			4	5
Autres activités	243	207				
Total des écarts d'acquisition positifs	11 324	10 979	(78)	(582)	25	612
Écart d'acquisition négatif enregistré sur l'acquisition de Fortis					835	
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(78)	253		

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).



Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont donc le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital.

La valorisation ainsi réalisée n'a pas mis en évidence de nécessité de dépréciation pour aucune des Unités Génératrices de Trésorerie. La sensibilité en fonction des variations des différents paramètres ci-dessus a par ailleurs été mesurée : ces mesures ne permettent pas de conclure à une quelconque vulnérabilité des valorisations.

5.0 PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	103 056	89 986
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	33 058	29 357
- Autres contrats d'assurance	69 998	60 629
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	10 029	9 513
Participation aux bénéfices différée passive	1 833	2 056
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	114 918	101 555
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	1 437	2 257
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	54	179
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	116 409	103 991

(1) : les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g)

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 90% (identique en 2009) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Passifs relatifs aux contrats en début de période	103 991	89 503
Dotations aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	16 389	18 067
Prestations payées	(9 799)	(7 502)
Cessions de portefeuille de contrats	(608)	(487)
Effet des variations de périmètre	4 449	319
Effets des variations de change	575	227
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	1 412	3 864
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	116 409	103 991

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.k.



5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des provisions constituées en début de période	10 464	4 388
Dotations aux provisions	1 527	1 491
Reprises de provisions	(964)	(611)
Utilisation des provisions	(1 050)	(1 001)
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 183
Variation des parités monétaires et divers	334	14
Total des provisions constituées en fin de période	10 311	10 464

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré
- Encours et provisions

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 172	14 086
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 401	11 252
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 764	3 424
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 752	5 254
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	1 885	2 574
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	515	589
dont au titre des plans d'épargne-logement	126	160
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	226	202
dont au titre des plans d'épargne-logement	203	166
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	67	61
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	102	60
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	34	45

- Variation des provisions

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	166	36	91	37
Dotations aux provisions	37		75	8
Reprises de provisions		(13)	-	(9)
Total des provisions constituées en fin de période	203	23	166	36



6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	45 413	34 882
- à la clientèle :	269 318	238 882
Ouverture de crédits confirmés	225 647	211 563
Autres engagements en faveur de la clientèle	43 671	27 319
Total des engagements de financements donnés	314 731	273 764
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	104 768	79 471
- de la clientèle :	24 728	6 584
Total des engagements de financements reçus	129 496	86 055

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	10 573	10 367
d'ordre de la clientèle :	91 990	94 283
- Cautions immobilières	1 502	1 313
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	50 241	59 808
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	40 247	33 162
Total des engagements de garantie donnés	102 563	104 650

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instrument financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instrument financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	94 244	130 240
- Mobilisés en garantie auprès des Banques Centrales	15 623	44 454
- Disponibles pour des opérations de refinancement	78 621	85 786
Titres donnés en pension	275 245	340 669
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière ⁽¹⁾	64 199	73 776

(1) incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 327 482 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 366 771 millions d'euros au 31 décembre 2009).

**Instruments financiers reçus en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	73 623	53 863
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	41 440	44 062
Titres reçus en pension	250 607	276 730

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 210 356 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 235 750 millions d'euros au 31 décembre 2009).



7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	11 406	9 795
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	3 234	3 529
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	470	674
Total des frais de personnel	15 110	13 998

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations– ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs– il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

REGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 482 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 422 millions d'euros pour l'exercice 2009.



- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 82,4% en obligations, 8,5% en actions et 9,1% en immobilier.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation en part groupe de 18,73%. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique et en Suisse, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (Etats-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2010 cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 92 % du total des régimes de retraite à prestations définies hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 57% en obligations, 15% en actions et 28% en autres instruments financiers (dont 11% en contrats d'assurance).

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (77%) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.



- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités. A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique.

- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations	8 052	8 009	114	99
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 328	7 166	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	724	843	114	99
Valeur de marché des actifs des régimes	(3 889)	(3 474)	-	-
Valeur de marché des actifs distincts (1)	(2 366)	(2 566)	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(219)	(325)	(1)	6
(Coût) des services passés	(178)	(185)	(3)	3
(Pertes) ou gains nets actuariels	(41)	(140)	2	3
Limitation d'actif	209	162	-	-
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	1 787	1 806	113	105
Actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	(2 473)	(2 636)	-	-
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(107)</i>	<i>(70)</i>	-	-
<i>dont valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(2 366)</i>	<i>(2 566)</i>	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 260	4 442	113	105

(1) les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur actualisée des obligations en début de période	8 009	4 113	99	48
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	280	2	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	335	289	5	4
Coût des modifications de régime de la période	5	1	2	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	(319)	(53)	-	-
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(95)	(206)	6	(4)
Colisations des membres des régimes	30	23	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(120)	(392)	(4)	(4)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(327)	(205)	-	-
Effet des variations de change	212	47	3	-
Effet des variations de périmètre	16	4 088	-	52
Autres variations	(2)	24	1	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	8 052	8 009	114	99



- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur de marché des actifs de régime en début de période	3 474	2 129
Rendement attendu des actifs de régime	197	151
Effets des liquidations de régime	(6)	(40)
(Pertes) ou gains actuariels de la période	61	108
Cotisations des membres des régimes	22	18
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	123	527
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(171)	(205)
Effet des variations de change	185	30
Effet des variations de périmètre	4	756
Valeur de marché des actifs de régime en fin de période	3 889	3 474

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Variation de la valeur de marché des actifs distincts

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	2 566	15
Rendement attendu des actifs distincts	96	72
Effets des liquidations de régime	(199)	-
(Pertes) ou gains actuariels de la période	(58)	93
Cotisations des membres des régimes	8	5
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs distincts	108	88
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(156)	(258)
Effet des variations de périmètre	-	2 550
Autres variations	1	1
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	2 366	2 566

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	280	2	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	335	289	5	4
Rendement attendu des actifs des régimes	(197)	(152)	-	-
Rendement attendu des actifs distincts	(96)	(72)	-	-
Amortissement des écarts actuariels	4	28	-	-
Amortissement des services passés	13	10	1	-
Effets des réductions ou liquidations de régime	(104)	(13)	-	-
Effets des limitations d'actif	41	15	-	-
Autres variations	(2)	-	-	-
Total porté dans les « frais de personnel »	302	386	8	6

- Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions



futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi (hors aide médicale postérieure à l'emploi)

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'Etat dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'Etat.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	3,26%-4,40%	3,15%-4,50%	4,70%	5,25%	3,06%-4,25%	3,06%-4,50%	4,50%-4,95%	5,75%
Taux d'augmentation future des salaires (*)	3,00%-4,50%	1,80%-5,80%	2,00%-5,20%	4,00%	3,00%-4,50%	2,00%-4,00%	3,50%-5,15%	4,00%

(*) Y compris dérive des prix (inflation)

- Rendement des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2010				Exercice 2009			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	3,90%	3,25%-4,70%	4,40%-6,80%	5,00%-6,00%	4,00%	3,25%-5,75%	4,85%-6,40%	5,00%-6,00%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	3,89%	3,00%-13,00%	3,30%-13,60%	9,70%-11,30%	3,95%	(4,00)%-22,00%	10,00%-21,00%	14,00%-30,00%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

- Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.



Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Pertes actuarielles nettes différées	(41)	(140)
Gains nets actuariels générés au cours de l'exercice	98	407
dont Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	3	
dont Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	137	
dont Pertes actuarielles dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(42)	

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	821	622

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

A l'étranger de tels plans existent principalement en Italie et en Belgique. En France, tous les plans de départs anticipés sont aujourd'hui fermés; l'engagement résiduel relatif à ces plans est non significatif.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite	389	232



7.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de rémunération différée ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions. En outre, certains plans de rémunération long terme payés en espèces sont indexés sur le cours de l'action.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ont été attribués par BNP Paribas et BNL au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de première, seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au quart des options sujettes à cette condition.

En 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires (respectivement 60%, 40% et 20% en 2009).

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. A l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5%, 10%, ou 20% pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 17 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

A compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites.



Les actions gratuites attribuées en 2010 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans pour les collaborateurs français. Jusqu'en 2009, cette période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Des actions gratuites ont été attribuées à des salariés du Groupe hors de France à compter de 2009. Les actions gratuites attribuées depuis 2009 sont sujettes à une condition de performance.

La fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires.

Cette condition de performance est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5% ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois premières années de la période d'acquisition.

En cas de non réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable au titre des exercices 2009 et 2010 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

En 2009, les collaborateurs du Groupe visés étaient principalement les professionnels de marché. Le plan de rémunération variable a été élaboré en conformité avec les règles fixées par l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et les normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels de marché du 5 novembre 2009.

Le plan de rémunération variable 2010 s'applique, pour sa part, aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et intègre les modifications réglementaires intervenues lors de la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, une partie de la rémunération variable attribuée en 2011 au titre de la performance 2010 sera également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires courant 2011.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.



- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge en millions d'euros	2010				2009
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Plans de rémunération variable différée	Charge Totale	Charge Totale
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	9	9	435
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	566	566	710
Plan global d'intéressement en actions	46	25	-	71	88
Total	46	25	575	646	1 233

- Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2010 ont été valorisées entre 13,28 et 14,98 euros (respectivement 11,70 et 13,57 euros en 2009) selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

	Exercice 2010	Exercice 2009
	Plan attribué le 5 mars 2010	Plan attribué le 6 avril 2009
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,97	36,00
Prix d'exercice de l'option (en euros)	51,20	35,11
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	27,6%	39,9%
Maturité	8 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,0%	2,5%
Taux d'intérêt sans risque	3,2%	3,2%
Taux de perte des droits	1,5%	1,5%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.



- Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Plan attribué le 5 mars 2010		Plan attribué le 6 avril 2009	
	acquis le 5 mars 2013	acquis le 5 mars 2014	acquis le 10 avril 2012	acquis le 8 avril 2013
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,97	54,97	36,00	36,00
Date de disponibilité	6 mars 2015	5 mars 2014	10 avril 2014	8 avril 2013
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,01%	3,01%	2,50%	2,50%
Taux d'intérêt sans risque	2,50%	2,21%	2,65%	2,39%
Taux de perte des droits	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Valeur théorique unitaire	50,00 €	48,57 €	33,20 €	32,55 €

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés

- Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2010 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) (1)	Nombre d'options (1)	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
BNL ⁽⁴⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	410 557	1	
BNL ⁽⁴⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	424 518	3	
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	47,37	2 434 358	1	
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 739	4	
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 073	2	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	58,02	1 033 565	2	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	2 982 978	3	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2009	21/03/2014	48,15	1 304 926	4	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2010	22/03/2013	53,28	4 062 017	3	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 627 375	4	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 457 593	5	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	378 573	5	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 870 367	6	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 355 161	7	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 403 800	8	
Total des options en vie à la fin de la période								28 752 600	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 Septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 37,67 euros pour 391 950 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période
- 55,99 euros pour 175 139 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période
- 77,06 euros pour 164 346 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période

(4) A la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.



- Plans d'attribution d'actions gratuites

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'inaccessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	2006-2008	-	-	-	-	2 009
BNP Paribas SA	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	366 337
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	276 891
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	507 670
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	484 960
Total des actions en vie à la fin de la période						1 637 867

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 Septembre 2009

- Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

- Plans d'options de souscription d'actions

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	28 041 693	58,15	27 302 391	59,60
Options attribuées pendant la période	2 423 700	51,20	2 376 600	35,11
Options issues de l'augmentation de capital d'octobre 2009			705 521	
Options exercées pendant la période	(1 117 744)	42,91	(1 898 604)	54,01
Options devenues caduques pendant la période	(595 049)		(444 215)	
Options en vie au 31 décembre	28 752 600	58,05	28 041 693	58,15
Options exerçables au 31 décembre	16 287 106	55,62	13 935 548	49,95

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2010 s'élève à 55,56 euros (contre 43,22 euros en 2009).

- Plans d'attribution d'actions gratuites

	2010	2009
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	1 525 322	1 773 186
Actions attribuées pendant la période	998 015	638 255
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(865 543)	(873 826)
Actions devenues caduques pendant la période	(19 927)	(52 662)
Ajustement lié à l'augmentation de capital d'octobre 2009		40 369
Actions en vie au 31 décembre	1 637 867	1 525 322

**SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE**

	Exercice 2010	Exercice 2009
Date de l'annonce du plan	12 mai 2010	5 mai 2009
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	51,32	41,85
Nombre d'actions émises ou cédées	3 700 076	8 999 999
Prix de souscription ou de cession (en euros)	42,00	29,40
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	1,90%	2,69%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,13%	8,50%
Juste valeur de l'incessibilité	22,12%	24,06%

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis, est négligeable.

Parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 31% ont décidé de réaliser cet investissement, 69% ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2010.



8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2010

Les délégations suivantes en cours de validité en 2010, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	<p>Attribution de 998 015 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010</p>
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	<p>Attribution de 2 423 700 options de souscription lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010</p>
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> - <i>L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ;</i> - <i>L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> - <i>La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>Hors contrat de liquidité, 800 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en mars 2010</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 809 576 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 806 987 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues au cours de l'année 2010</p>



Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^{ème} résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i> <i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i>	600 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été annulées le 30 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (3 ^{ème} résolution)	Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles. <i>Le paiement du dividende en actions nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 18 320 436 euros, soit 9 160 218 actions.</i> <i>Cette opération a dégagé une prime d'émission de 401 858 763,66 euros.</i>	9 160 218 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros ont été émises le 15 juin 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital. <i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i> <i>- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> <i>- L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;</i> <i>- L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> <i>- La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^{ème} résolution)	Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 4^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois, et prive d'effet l'autorisation conférée par la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Emission de 3 700 076 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 16 juillet 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (21 ^{ème} résolution)	<p>Approbation du projet de fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas ; augmentation corrélatrice du capital social.</p> <p><i>Emission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre de la fusion absorption de Fortis Banque France constatée le 12 mai 2010.</i></p>	Emission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros le 12 mai 2010



- Opérations réalisées sur le capital**

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en €	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	148 048	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 824 582	2	3 649 164	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	266 871 206	(2)	(2)	01-janv-09
Augmentation de capital résultant de l'émission des actions de préférence	187 224 669	2	374 449 338	27-mars-09	27-mars-09	-
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	9 000 000	2	18 000 000	27-mars-09	05-mai-09	01-janv-09
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	42 840 508	13-mai-09	13-mai-09	01-janv-09
Réduction de capital	(219 294)	2	(438 588)	13-mai-09	03-août-09	-
Augmentation de capital	107 650 488	2	215 300 976	21-mai-08	25-sept-09	01-janv-09
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférences	(187 224 669)	2	(374 449 338)	-	04-nov-09	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	1 045 058	(1)	(1)	01-janv-10
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13-mai-09	05-mars-10	-
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de Fortis.

- Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA**

BNP Paribas a conclu un accord avec l'Etat Belge et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'Etat Belge, agissant à travers la SFPI, et de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport étaient soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010.

- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative.

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de



l'augmentation de capital corrélative. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas a été augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

- **Actions de préférence émises par BNP Paribas**

A la suite de l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2009, BNP Paribas a procédé le 31 mars 2009 à l'émission de 187 224 669 actions de préférence pour un montant de 5,1 milliards d'euros au prix unitaire de 27,24 euros au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie. Ces actions sont dépourvues de droit de vote, ne sont pas convertibles en actions ordinaires et ont droit à un dividende uniquement si un dividende est payé aux porteurs d'actions ordinaires. Ce dividende s'élève à 105% prorata temporis du dividende payé aux actions ordinaires au titre de 2009 et soumis à un plancher et un plafond exprimés en pourcentage du prix d'émission. Le plancher est un taux fixe de 7,65% pour l'exercice 2009 prorata temporis.

Ces actions de préférence ont fait l'objet d'un rachat le 28 octobre 2009 et ont été annulées le 26 novembre 2009.

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

En application de la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 qui annule et remplace la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action (contre 68 euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.



Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe :

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301
Acquisitions effectuées	127 087	5			127 087	5
Actions remises au personnel	(1 079 980)	(78)			(1 079 980)	(78)
Autres mouvements	(847 639)	(61)	(2 953 477)	(202)	(3 801 116)	(263)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	2 609 576	140			2 609 576	140
Actions remises au personnel	(921 772)	(55)			(921 772)	(55)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(1 821 942)	(94)	(95 485)	32	(1 917 427)	(62)
Actions détenues au 31 décembre 2010	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)

Au cours de l'exercice 2010, en vertu des autorisations susvisées, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 800 000 actions, à un cours moyen de 58,63 euros par action de nominal 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées aux plans d'actionnariat ou d'intéressement en actions des salariés.

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 1 809 576 actions ont été achetées au cours de l'année 2010 au prix moyen de 51.41 euros et 1 806 987 actions ont été vendues au prix moyen de 51.63 euros. Au 31 décembre 2010, 149 596 titres représentant 7.6 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 31 décembre 2010, 865 220 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1
- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En octobre 2000, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Cette émission a été remboursée au cours de l'exercice 2010.

En octobre 2001, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 500 millions d'euros, a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée durant 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2002, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 660 millions d'euros, a été effectuées par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV



contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Preferred shares émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500	6,625%	10 ans Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660	6,342%	10 ans Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 ⁽¹⁾	6,820%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total			1 892 millions⁽³⁾		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans

(3) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2010, le Groupe BNP Paribas détenait 58 millions d'euros de preferred shares (60 millions d'euros au 31 décembre 2009) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'Etat, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.

Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux variable et pourra être remboursée à l'issue de 10 ans, puis à chaque date anniversaire du coupon.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350	semestrielle	5,186% 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%
octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250% 6 ans	6,250%
avril 2006	EUR	750	annuelle	4,730% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
juillet 2006	GBP	325	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
avril 2007	EUR	750	annuelle	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500% 5 ans	6,50%
juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
décembre 2007	EUR	60 ⁽¹⁾	trimestrielle	Euribor 3 mois + 2,880% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,880%
juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667% 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Total en contrevaaleur euro		8 029 millions ⁽²⁾			

(1) Par absorption de Fortis Banque France le 12 mai 2010

(2) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2010, le Groupe BNP Paribas détenait 93 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 531	5 504
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 188 848 011	1 057 526 241
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives		
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	1 668 736	641 601
- Plan d'attribution d'actions gratuites ⁽²⁾	773 515	999 589
- Plan d'achat d'actions	39 191	69 725
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 191 329 452	1 059 237 156
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	6,33	5,20
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	6,32	5,20

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(2) cf note 7c. Paiement à base d'actions

Le dividende par action versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009 s'est élevé à 1,5 euro contre 1 euro versé en 2009 au titre du résultat de l'exercice 2008.



8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Denomination	Pays	Mouvement de périmètre	Methode	% contrôle	% intérêt		
Société consolidante							
BNP Paribas SA	France		IG	100.00%	100.00%		
Banque de Détail en France							
Banque de Bretagne	France	*	IG	100.00%	100.00%		
BNP Paribas Développement SA	France	*	IG	100.00%	100.00%		
BNP Paribas Factor	France	*	IG	100.00%	100.00%		
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	*	IG	100.00%	100.00%		
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofibisirs	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	44,62%	44,62%	
		31/12/2009		ME	33,33%	33,33%	
Fimagen Holding SA	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion	IG	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Banque France SA	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion	IG	100,00%	74,92%
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,98%	74,92%
Fortis Gestion Privée	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion	IG	100,00%	74,91%
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,99%	74,91%
Fortis Mediacom Finance	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,99%	74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	1	France	31/12/2010	< seuls	IG	80,33%	59,51%
			31/12/2009	Acquisition	IG		
GIE Immobilier Groupe Fortis France	1	France	31/12/2010	< seuls	IG	92,48%	68,10%
			31/12/2009	Acquisition	IG		
BeLux Retail Banking							
Alpha Card SCRL	1	Belgique	31/12/2010	ME	50,00%	37,47%	
			31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	37,47%
Alsabail	1	France	31/12/2010	ME	40,68%	21,73%	
			31/12/2009	Acquisition	ME	40,68%	21,74%
Banking Funding Company SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	33,47%	25,08%
			31/12/2009	Acquisition	ME	33,47%	25,08%
Banque de La Poste SA	1	Belgique	31/12/2010	IP	50,00%	37,47%	
			31/12/2009	Acquisition	IP	50,00%	37,47%
BCC Corporate	1	Belgique	31/12/2010	ME	49,99%	37,47%	
			31/12/2009	Acquisition	ME	49,99%	37,46%
Belgoiase SA	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%	
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
BNP Paribas Fortis Factor	1	Belgique	31/12/2010	IG	100,00%	74,94%	
			31/12/2009	Création	IG	100,00%	74,91%
Brand & Licence Company SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	20,00%	14,99%
			31/12/2009	Acquisition	ME	20,00%	14,99%
Certifimmo V SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Comptoir Agricole de Wallonie	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Credissimo	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Credissimo Hainaut SA (ex- La Maison Sociale de Tournai-Ath SA)	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME 2	99,72%	74,72%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	99,72%	74,72%
Credit pour Habitations Sociales	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	81,66%	61,19%	
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	77,56%	61,19%
Demetris NV	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%	
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Dikadi BV	1	Pays-Bas	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Europay Belgium	1	Belgique	31/12/2010	ME	40,02%	29,88%	
			31/12/2009	Acquisition	ME	39,80%	29,88%
Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis)	1	Belgique	31/12/2010	IG	74,93%	74,93%	
			31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	1	Belgique	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%	
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FV Holding N.V.	1	Belgique	31/12/2010	ME	40,00%	29,97%	
			31/12/2009	Acquisition	ME	40,00%	29,97%
Het Werkmanshuis NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	41,04%	30,75%
			31/12/2009	Acquisition	ME	41,04%	30,75%
Immobilier Sauvenière SA	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%	
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Isabel SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	25,33%	18,98%
			31/12/2009	Acquisition	ME	25,33%	18,98%
La Propriété Sociale de Binche-Mortlanwez SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	20,81%	16,10%
			31/12/2009	Acquisition	ME	20,81%	16,10%
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	23,26%	17,43%
			31/12/2009	Acquisition	ME	23,26%	17,43%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	1	France	31/12/2010	IG	100,00%	53,43%	
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	IG	87,50%	65,57%
			31/12/2009	Acquisition	IG	87,50%	65,57%
Visa Belgium SCRL	1	Belgique	31/12/2010	< seuls	ME	24,86%	18,84%
			31/12/2009	Acquisition	ME	24,86%	18,84%
Structures Ad Hoc							
BASS Master Issuer NV	1	Belgique	31/12/2010	IG			
			31/12/2009	Acquisition	IG		
Esmée Master Issuer	1	Belgique	31/12/2010	IG			
			31/12/2009	Création	IG		
Park Mountain SME 2007-1 BV	1	Pays-Bas	31/12/2010	Liquidation	IG		
			31/12/2009	Acquisition	IG		
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)							
Arifianca SPA	Italie		IG	73,86%	73,86%		
Arifianca - Cfg. Di Altestazione SPA	Italie		ME 2	80,00%	59,08%		
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%		
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2009	Cession				

Denomination	Pays	Mouvement de périmètre	Methode	% contrôle	% intérêt
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale) (suite)					
BNL Edizioni SRL	Italie	31/12/2009	Fusion		
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA	Italie	31/12/2009	Fusion		
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
Creafinestra SPA (Groupe)	Italie	31/12/2009	Cession		
International Factors Italia SPA - Ititalia	Italie		IG	99,64%	99,64%
Factoring SPA	Italie		ME	27,00%	26,94%
Structures Ad Hoc					
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG		
UCB Service SRL	Italie		IG		
Vela ABS	Italie		IG		
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Mortgages SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		
Banque de Détail aux Etats-Unis					
1897 Services Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
521 South Seventh Street LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	69,23%
AmerUS Leasing, Inc.	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
BancWest Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis		IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Center Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Cession partielle	IG	75,90%
		31/12/2009		IG	80,45%
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	100,00%
Community Service, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Equity Lending Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Essex Credit Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FTS Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	50,00%
KIC Technology1, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	100,00%
KIC Technology2, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	100,00%
KIC Technology3, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
Laveen Village Center Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	58,33%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Real Estate Delivery 2 Inc.	Etats-Unis	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
Roxborough Acquisition Corporation	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Ursus Real estate Inc	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc					
Beacon Hill	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition & Cession		
CFB Capital 3	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
CFB Capital 4	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 1	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis			IG	
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis			IG	
C-One Leasing LLC	Etats-Unis			IG	
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis			IG	
BNP Paribas Personal Finance					
Alpha Credit SA	1	Belgique	31/12/2010	IG	100,00%
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Bresil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex- Banco Celelem Portugal)	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Celelem Argentina	Argentine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		IG	60,00%
Banco Celelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Bresil	31/12/2010	Fusion	IG	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%
Bleffe 5 SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		ME	50,00%
BNP Paribas Personal Finance	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%</	



Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Lists various subsidiaries and their financial details.

Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Lists various subsidiaries and their financial details.

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)					
Anval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Service Lease CZ	Republique Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Anval OOO (ex-Anval Russie)	Russie	31/12/2010 Franchissement de seuls 31/12/2008	IG ME 2	100,00%	100,00%
Anval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Aluger Operational Automovels	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Italia S. p. A.	Italie		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Polska sp. z o. o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME 2	100,00%	100,00%
Anval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	100,00%
Anval Slovakia	Slovaquie	31/12/2010 Franchissement de seuls 31/12/2009 31/12/2008	IG IG ME 2	100,00%	100,00%
Anval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Group Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Autovalley	France	31/12/2010	Franchissement de seuls ME 2	100,00%	100,00%
Barloworld Hettruck BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	ME	50,00%
		31/12/2009	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex-Fortis Lease Luxembourg)	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z o.o	Pologne	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
CA Motor Finance Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Captive Finance Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition < seuls	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition < seuls	IG	53,43%
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	1 Taiwan	31/12/2010	Acquisition < seuls	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Claas Financial Services	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	60,11%
		31/12/2009	IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
CNH Capital Europe	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	50,10%
		31/12/2009	IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
		31/12/2009	< seuls	IG	42,32%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Cession partielle	IG	100,00%
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
		31/12/2009	< seuls	IG	42,32%
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	84,48%
Dexia Location Longue Durée	France	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	51,00%
		31/12/2009	ME	51,00%	51,00%
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	60,00%
		31/12/2009	IG	60,00%	50,69%
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG	100,00%	53,43%
Dreieck One Ltd.	1 Iles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,16%
Ella Auto	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Equipment Lease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	84,48%
ES-Finance	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Euro-Scribe SAS	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IP	50,00%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%
F.L. Zeebrugge	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	75,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	75,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)					
Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	85,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	85,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Folea II Verwaltungs GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Folea III Verwaltungs GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Energy Leasing XI	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Energy Leasing X2	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Energy Leasing X3 BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Energy Leasing XIV BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Finansal Kiralama AS	1 Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease (China) Co Ltd.	1 Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease (France)	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	1 Malaisie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Car & Truck	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Czech	1 République Tchèque	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Danmark AS	1 Danemark	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Deutschland AG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Finland Oy	1 Finlande	31/12/2010	Acquisition & Dissolution	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Group SA	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Group Services	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Holding Norge AS	1 Norvège	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Hungaria Real estate	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Iberia	1 Espagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	82,44%
Fortis Lease Immobilier Suisse	1 Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	58,01%
Fortis Lease Nederland NV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Norge AS	1 Norvège	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Operatív Lizing Zartkorven Mukodo Reszvenyiasag	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	1 Pologne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease Portugal	1 Portugal	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Romania IFN SA	1 Roumanie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Fortis Lease S.p.A.	1 Italie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,48%
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	1 Singapour	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

- 1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
- 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Equipment Solutions (suite)					
Fortis Lease Suisse	1 Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease Sweden AB	1 Suède	31/12/2010 Cession			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK (1) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK (2) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK (3) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK (4) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Lease UK (5) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	90.00%	76.03%
		31/12/2009 Acquisition	IG	90.00%	48.09%
Fortis Lease UK Retail Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Fortis Vastgoedlease BV	1 Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Friedland Participation et Gestion	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Gestion et Location Holding	France	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Global Management Services	1 Roumanie	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Greenval Insurance Company Ltd.	Irlande	31/12/2010 Cession partielle	IG 4	100.00%	100.00%
H.F. G.L. Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Harpur UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Commercial Investments N° 4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Humberdyde Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
JCB Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	42.32%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	50.10%
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	50.10%	42.32%
		31/12/2009 Acquisition	IG	50.10%	50.10%
Kota Jaya Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Kota Jutu Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
Locatire Italiana SPA	Italie	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	95.94%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	51.00%	43.08%
		31/12/2009 Acquisition	IG	51.00%	51.00%
Marie Lease SARL	1 Luxembourg	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	ME	50.00%	26.71%
MFF SAS	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	51.00%	43.08%
		31/12/2009 Acquisition	IG	51.00%	51.00%
Naticball 2	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Naticcréditball	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Naticcréditmurs	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Naticenergic	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Otis Vehicle Rentals Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	40.00%	33.79%
		31/12/2009 Acquisition	ME	40.00%	21.37%
Overdrive Credit Card Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Dissolution			
Pad Gas Leasing Monroe LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 Acquisition & Dissolution			
Paricom	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Dissolution			
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
PHH Leasing (N°9) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Dissolution			
PHH Truck Management Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Pointeuro Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Dissolution			
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Same Deutz Fahr Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
SCI Champverrier	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Equipment Solutions (suite)					
SCI FLIF Azur	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SCI FLIF Château London	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SCI FLIF Evry 2	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SCI FLIF Le Gallo	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	84.48%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SCI FLIF Le Port	1 France	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SCI FLIF Sainte Marie	1 France	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	53.43%
SREI Equipment Finance Private Ltd.	Inde	31/12/2010 Cession partielle	IP	50.00%	42.24%
		31/12/2009 Acquisition	IP	50.00%	50.00%
TEB Arval Arac Fico Kiralama	Turquie	31/12/2010 Cession partielle	IG	75.00%	68.73%
		31/12/2009 Acquisition complémentaire	IG	75.00%	75.00%
		31/12/2008 Acquisition complémentaire	IP	50.00%	50.00%
TEB Finansal Kiralama (ex- Paller TEB Mail)	Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	98.43%	79.19%
		31/12/2009 Acquisition	IP	42.10%	50.00%
The Harpur Group UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	84.48%
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
United Care (Cheshire) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
United Care Group Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Structures Ad Hoc					
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Velo Lease SRL	Italie	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Europe Méditerranée					
3D Govenik Sistemleri ve Org Tic. AS	1 Turquie	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009 Acquisition	IG	99.00%	69.82%
Banque de Nankin	Chine	31/12/2009 Acquisition	ME	12.68%	12.68%
Banque de Wallis et Futuna	France	31/12/2009 Acquisition	IG	50.98%	50.98%
Banque du Sahara LSC	Libye	31/12/2010 Perte de contrôle	ME	19.00%	19.00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	19.00%	19.00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	31/12/2009 Acquisition	IG	51.00%	51.00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire	31/12/2009 Acquisition	IG	59.79%	59.79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	31/12/2010 Perte de contrôle	ME	46.67%	46.67%
		31/12/2009 Acquisition	ME	46.67%	46.67%
		31/12/2008 Acquisition	IG	46.67%	46.67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	31/12/2009 Acquisition	ME	30.83%	30.83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	31/12/2009 Acquisition	IG	85.00%	85.00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Senegal	31/12/2009 Acquisition	IG	54.11%	54.11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	31/12/2009 Acquisition	IG	75.00%	75.00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Credit Conso	Maroc	31/12/2009 Acquisition	IG	66.74%	66.74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	79.74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc	31/12/2009 Acquisition	ME 2	100.00%	66.74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	31/12/2009 Acquisition	IG	72.03%	48.07%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	66.74%
BNP Intercontinentale - BNPI	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas BDDI Participations	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	31/12/2010 Creation	IG	100.00%	74.93%
BNP Paribas Guadeloupe	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Guyane	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Martinique	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2010 Cession	ME 2	59.99%	59.99%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Réunion	France	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas SAE (ex- BNP Paribas Egypt)	Egypte	31/12/2009 Acquisition	IG	95.19%	95.19%
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
Dominet Bank Spolka Akcyjna	1 Pologne	31/12/2009 Acquisition & fusion			
Dominet Finance SA	1 Pologne	31/12/2010 Cession			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
Dominet SA	1 Pologne	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
		31/12/2010 < seuls			
Dominet SPV-II Sp z o.o.	1 Pologne	31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
Fortis Bank Anonim Sirketi	1 Turquie	31/12/2010 Acquisition	IG	94.11%	70.52%
Fortis Bank Malta Ltd.	1 Malte	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	70.52%
Fortis Bank Polska SA	1 Pologne	31/12/2010 Acquisition	IG	99.87%	74.84%
		31/12/2009 Acquisition	IG	99.87%	74.79%
Fortis Holding Malta BV	1 Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
Fortis Holding Malta Ltd.	1 Malte	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	74.93%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	70.52%
Fortis Private Investment Polska	1 Pologne	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	74.84%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt		
Europe Méditerranée (suite)							
IC Axia Insurance	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	49,67%	49,68%	
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 2	49,67%	40,44%	
IC Axia Ukraine	Ukraine	31/12/2008	Acquisition	ME 2	49,63%	25,31%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	50,00%	50,00%	
Orient Commercial Bank	Vietnam	31/12/2009	Acquisition	ME 2	50,00%	40,71%	
		31/12/2010	Acquisition	ME 2	15,00%	15,00%	
TEB Mail Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	15,00%	15,00%	
		31/12/2010	Cession partielle	IP	50,00%	37,47%	
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2009	Acquisition	IP	50,00%	50,00%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%	
UkrSib Asset Management	Ukraine	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	81,42%	
		31/12/2008	Acquisition	ME 2	100,00%	51,00%	
UkrSib Asset Management PI Fund	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	99,94%	99,94%	
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 2	99,94%	81,37%	
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2008	Acquisition	ME 2	99,94%	50,97%	
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	99,99%	99,99%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	81,42%	81,42%	
		31/12/2008	Acquisition	IG	51,00%	51,00%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie	31/12/2010	Fusion	IG	50,00%	50,00%	
31/12/2009	IG	75,40%	37,70%				
Investment Solutions							
BGL BNP Paribas (ex- BGL)	1	Luxembourg	31/12/2010	IG	65,96%	53,43%	
			31/12/2009	Acquisition	IG	65,96%	53,43%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Fusion	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	31/12/2009	IG	99,99%	99,99%		
Colfluyx SA	1	Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	53,43%	
31/12/2009	IG	100,00%	53,43%				
Fortis Intertrust Group Holding (Groupe)	1	Suisse	31/12/2009	Acquisition & Cession			
ImmoParibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	31/12/2010	Reconsolidation	IG	100,00%	53,43%	
IMS ABS FCP	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%	
31/12/2009	IG	80,74%	80,74%				
Assurance							
6 Square Foch SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
8-10 place du Commerce SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
14 rue Vivienne SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
100 rue Lauriston SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
104-106 rue Cambonne SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
AG Insurance-Groupe	1	Belgique	31/12/2010	ME	25,00%	18,73%	
31/12/2009	Acquisition	ME	25,00%	18,73%			
Alpha Park SCI	France		IP	4	50,00%	50,00%	
Anlin Epargne Pension	France	31/12/2010	Acquisition	IG	4	100,00%	100,00%
Asneries 1 SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Assu-Vie SA	France		ME	2	50,00%	50,00%	
Beausejour SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
BNL Vita SPA	Italie		ME	4	49,00%	49,00%	
BNP Paribas Assurance	France		IG	4	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Assurance BV	Pays-Bas		IG	4	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	49,00%	49,00%	
BNP Paribas Pierre 2 SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Bobigny Jean Rostand SCI	France	31/12/2010	Creation	IG	4	100,00%	100,00%
Boulevard Malesherbes SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Boulogne Centre SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Capital France Hotel SCA	France		IP	4	61,04%	60,14%	
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Assicurazioni Risques Divers	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Assurance Vie	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Bitoslo Magyarorszag Zrt	Hongrie		ME	2	100,00%	100,00%	
31/12/2010	ME	2	100,00%	100,00%			
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	100,00%	100,00%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Perou		ME	2	100,00%	100,00%	
Cardif do Brasil Vida e Previdência SA	Bresil		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bresil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	4	100,00%	100,00%
31/12/2009	ME	2	100,00%	100,00%			
Cardif Forskring AB	Suede		ME	2	100,00%	100,00%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi (VIE)	Turquie	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%	
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis		IG	4	99,60%	99,60%	
Cardif Insurance Company	Russie		ME	2	100,00%	100,00%	
Cardif Leven	Belgique		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Life Insurance Company	Etats-Unis		IG	4	100,00%	99,60%	
31/12/2010	IG	4	85,00%	85,00%			
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	4	85,00%	85,00%
31/12/2008	IP	4	50,00%	50,00%			
Cardif Lux International	Luxembourg		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique		ME	2	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt		
Assurance (suite)							
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique		ME	2	100,00%	100,00%	
Cardif Nordic AB	Suede		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Pinnacle Insurance Holding Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession				
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Retraite Assurance Vie	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardif Seguros SA	Argentine		IG	4	100,00%	100,00%	
Cardvita Correduria de Seguros SRL	Espagne		ME	2	100,00%	100,00%	
Carma Grand Horizon SARL	France		IG	4	100,00%	100,00%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni		IP	4	100,00%	100,00%	
31/12/2010	Cession						
CentroVita Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2009	IP	4	49,00%	49,00%	
CJS Insurance Company Cardif	Ukraine		ME	2	100,00%	100,00%	
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili		IG	4	100,00%	100,00%	
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili		IG	4	100,00%	100,00%	
Corsica SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Darnell Ltd.	Irlande		IG	4	100,00%	100,00%	
Defense Etolie SCI	France	31/12/2009	Cession				
Defense Vendome SCI	France	31/12/2009	Cession				
Direct Life & Pensions Services Ltd.	Royaume-Uni		ME	2	100,00%	100,00%	
Etolie SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
European Reinsurance Ltd.	Royaume-Uni		ME	2	100,00%	100,00%	
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	31/12/2010	ME	50,00%	50,00%		
31/12/2009	Creation		ME	50,00%	50,00%		
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni		ME	2	100,00%	100,00%	
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution - Fonds	France		IP	4	25,00%	25,00%	
Fortis Emekliik ve Hayat A.S	Turquie	31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	100,00%	
Fortis Epargne Retraite	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & fusion			
31/12/2009	Acquisition	IG	69,99%	51,45%			
Fortis Luxembourg - Vie SA	1	Luxembourg	31/12/2010	ME	50,00%	26,71%	
31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%			
GIE BNP Paribas Assurance	France		IG	4	100,00%	99,00%	
Global Euro	France		IG	4	98,75%	98,75%	
Hibemal (France)	France		IP	4	61,04%	60,14%	
Immeuble Demours SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Lufzaseg	Bresil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	4	50,00%	50,00%
31/12/2009	ME	2	50,00%	50,00%			
Maine 49 SCI (ex- SCI Courbevoie)	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Maine 50 SCI (ex- SCI Boulogne Nungesser)	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Malesherbes Courcelles CIMACO SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Moussorski SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Natio Assurance	France		IP	4	50,00%	50,00%	
Natio Fonds Athens Investissement 5	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Natio Fonds Collines Investissement 1	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Natio Fonds Collines Investissement 3	France		IG	4	100,00%	100,00%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Bresil		IG	4	100,00%	100,00%	
Odyssey SCI	France		IG	4	99,90%	99,90%	
Opera Rendement SCI	France		IG	4	99,89%	99,89%	
Pariltes les Moulins SCI	France	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	4	99,90%	99,90%
Paris Cours de Vincennes SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Patrimoine Management & Associés	France	31/12/2010	Cession				
31/12/2008	Dilution	IG	4	58,50%	58,50%		
31/12/2009	Dilution	IG	4	61,50%	61,50%		
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni		IG	4	100,00%	100,00%	
Pinnacle Insurance Company Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession				
Pinnacle Insurance Life Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession				
Pocztylona Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne		ME	33,33%	33,33%		
Pojstovna Cardif Pro Vita A.S	Republique Tchèque		IG	4	100,00%	100,00%	
Pojstovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		ME	2	100,00%	100,00%	
Porte d'Asnières SCI	France	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	4	99,90%	99,90%
Reaume Investissements SARL	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Rubin SARL	Luxembourg		IP	4	50,00%	50,00%	
Rue de l'Ouest SCI (ex- SCI Levallois 2)	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Rue Mederic SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Rueil Ariane SCI	France	31/12/2009	Cession				
Rueil Caudron SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
State Bank of India Life Insurance Company	Inde		ME	26,00%	26,00%		
Suresnes 3 SCI	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd.	Thaïlande		ME	25,00%	25,00%		
Valltrès	France		IG	4	100,00%	100,00%	
Vendome Athens SCI	France		IP	4	50,00%	50,00%	
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	2	88,33%	90,29%
31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	2	90,29%	90,29%		
Wealth Management							
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	63,02%	63,02%	
31/12/2009	Acquisition	IG	59,08%	59,08%			
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%	
31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%			
Bergus Finance Holding	Bahamas		IG	100,00%	99,99%		
BNP Paribas Bahamas Ltd.	Bahamas		IG	100,00%	99,99%		
BNP Paribas Espana SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%		
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%		
BNP Paribas Private Investment Management Ltd. (ex- Fortis Private Investment Management Ltd.)	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%			
BNP Paribas Wealth Management	*	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Wealth Management Monaco	*	Monaco		IG	100,00%	99,99%	
Conseil Investissement	France		IG	100,00%	100,00%		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1- Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
 2- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
 3- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
 4- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Wealth Management (suite)					
Continuing Care Retirement Community NV	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	99.96% 99.96%	74.90% 74.90%
Fortis Banque Monaco	1 Monaco	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Fortis Private Real Estate Holding	1 Luxembourg	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	1 Taiwan	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
FPRE Management (Belgium) SA	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
FPRE Second Residences SA	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Fusion Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
FPRE Second Residences SCA	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Fusion Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
Frynaco	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
Fundamentum Asset Management (FAM)	1 Luxembourg	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	53.43% 53.43%
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	31.51% 29.54%
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	63.02% 59.08%
Insinger de Beaufort Associates BV	Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	63.02% 59.08%
Insinger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	63.02% 59.08%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	63.02% 59.08%
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	74.93% 74.93%
Nachenis. Tjeenk et Co NV	Pays-Bas	31/12/2009	Fusion		
Sodoff Holding AG	Suisse	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	50.00% 50.00%	31.51% 29.54%
Personal Investors					
B'Capital	France		IG	99.96%	99.94%
Cortal Consors	France		IG	100.00%	99.98%
Cortal Consors Select	France		ME 2	85.00%	84.98%
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde	31/12/2010 31/12/2009	IP Acquisition complémentaire	33.85% 34.16%	33.85% 34.16%
Geojit Technologies Private Ltd. (ex-palter Geojit)	Inde	31/12/2008 31/12/2010	IP IG	27.11% 57.00%	27.11% 57.00%
Portzamparc Gestion	France	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100.00% 100.00%	50.97% 50.98%
Portzamparc société de Bourse	France	31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition	51.00% 51.00%	50.97% 50.98%
Investment Partners					
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Ltd.	1 Iles Cayman	31/12/2010 31/12/2009	Dissolution Acquisition		
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	1 Iles Cayman	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition	100.00% 100.00%	71.19% 71.19%
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	1 Iles Cayman	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition	100.00% 100.00%	71.19% 71.19%
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	1 Antilles Néerlandaises	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition	100.00% 100.00%	71.19% 71.19%
ABN Amro Investment Trust Company	1 Etats-Unis	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd	1 Chine	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Alfred Berg Administration A/S	1 Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Asset Management AB	1 Suède	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	1 Finlande	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Asset Management Services	1 Suède	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Fondar AB	1 Suède	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Fondsmæglersektskab A/S	1 Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Forvaltning AS	1 Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Funds	1 Finlande	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	1 Suède	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
Investment Partners (suite)					
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	1 Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
Antlin Infrastructure Partners	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME 2	40.00% 56.50%	36.22% 56.50%
Aramea Asset Management AG	1 Allemagne	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire ME	30.00% 30.00%	27.16% 21.36%
Arnhem Investment Management Pty Ltd. (ex-Fortis Investment Partners Pty Ltd.)	1 Australie	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire ME	40.00% 40.00%	36.22% 28.48%
Artemis Asset Management Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Fund Managers Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Investment Management Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Ocean Racing Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Cession Acquisition		
Athymis Gestion SA	1 France	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition	34.00% 49.99%	24.20% 45.26%
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	49.99%
Bergere 2009	France	31/12/2009	Fusion		
BNP Paribas Asset Management	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	100.00% 100.00%	90.55% 100.00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME 2	100.00% 100.00%	90.55% 100.00%
BNP Paribas Asset Management Australia Ltd.	Australie	31/12/2010 31/12/2009	< seuils IG	100.00% 100.00%	100.00% 97.57%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Bresil	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	100.00% 100.00%	97.57% 100.00%
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne	31/12/2009	< seuils		
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd. (ex-Fortis Investment Management (India) Ltd.)	1 Inde	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire & < seuils Acquisition	ME 2 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Asset Management SGIIC	Espagne		ME 2	100.00%	99.59%
BNP Paribas Clean Energy Partners Ltd. (ex-Fortis Clean Energy Fund GP Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Fin' AMS	France	31/12/2010 31/12/2009	IG IG	100.00% 100.00%	100.00% 100.00%
BNP Paribas FINAMS Asia (ex-BNP Paribas Asset Management Asia)	Hong-Kong	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME 2	100.00% 100.00%	91.84% 100.00%
BNP Paribas Investment Partners	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	100.00% 100.00%	90.55% 100.00%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd. (ex-ABN AMRO Asset Management (Asia) Ltd.)	1 Hong-Kong	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd. (ex-Fortis Investment Management Australia Ltd.)	1 Australie	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Pty Ltd. (ex-Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Ltd.)	1 Australie	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding (ex-Fortis Investment Management SA)	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (ex-Fortis Investment Management Belgium)	1 Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners BSC (ex-BNP Paribas Asset Management BSC)	Bahrein	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle Franchissement de seuils	ME 2 ME 2	100.00% 99.58%
BNP Paribas Investment Partners Canada Ltd. (ex-Fortis Investment Management Canada Ltd.)	1 Canada	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition		
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV (ex-Fortis Funds (Nederland) NV)	1 Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd. (ex-BNP Paribas Asset Management Japan Ltd.)	Japon	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	100.00% 100.00%	90.55% 100.00%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg SA (ex-BNP Paribas Asset Management Luxembourg)	Luxembourg	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	99.66% 99.66%	90.24% 99.66%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV (ex-Fortis Investment Management Netherlands NV)	1 Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV (ex-Fortis Investment NL Holding NV)	1 Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100.00% 100.00%	90.55% 71.19%
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA (ex-Fortis Investment Management (Schweiz) A.G.)	1 Suisse	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition		
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd. (ex-BNP Paribas Asset Management Singapore Ltd.)	Singapour	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME 2	100.00% 100.00%	90.55% 100.00%
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA (ex-BNP Paribas Asset Management SGR Milan)	Italie	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG	100.00% 100.00%	98.42% 100.00%
BNP Paribas Investment Partners Taiwan Co. Ltd. (ex-Fortis Sec Investment Consultant Co Ltd.)	1 Taiwan	31/12/2010 31/12/2009	< seuils Acquisition		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Investment Partners (suite)					
BNP Paribas Investment Partners UK Holdings Ltd. (ex- Fortis Investment Management Holdings UK Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	71.19%
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management UK Ltd.)	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Private Equity	France	31/12/2010 Franchissement de seuls	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009	ME 2	100.00%	100.00%
Cadogan Associates LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 Acquisition & Cession			
Cadogan Management (UK) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2009 Acquisition & Cession			
Cadogan Management LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 Acquisition & Cession			
CamGestion	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	IG	100.00%	100.00%
Cardif Gestion d'Actifs	France	31/12/2009 Fusion			
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis		IG	100.00%	100.00%
Charter Atlantic Corporation	Etats-Unis		IG	100.00%	100.00%
EISER Infrastructure Capital Management Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
		31/12/2009 Acquisition	IG	100.00%	71.19%
		31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	79.22%
Fauchier General Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2009 Acquisition complémentaire	IP	47.61%	75.00%
		31/12/2008	IP	42.17%	62.50%
Fauchier Partners Asset Management Ltd (ex-pallier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	79.22%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Fauchier Partners Corporation (ex-pallier Fauchier)	Etats-Unis	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IP	47.61%	75.00%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Fauchier Partners International Ltd (ex-pallier Fauchier)	Bermudes	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	79.22%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Fauchier Partners Ltd. (ex-pallier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	79.22%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Fauchier Partners LLP (ex-pallier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	83.39%	66.06%
		31/12/2009	IP	39.70%	62.54%
Fauchier Partners Management Company Ltd. (ex-pallier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	79.22%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Fauchier Partners Management Ltd. (ex-pallier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	87.49%	79.22%
		31/12/2009	IP	47.61%	75.00%
Finapierre	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	71.19%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	31/12/2010 Dissolution	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009	IG	100.00%	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Fusion	IG	100.00%	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010 Fusion	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009	IG	100.00%	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd. (ex- ABN AMRO Asset Management (Singapore) Ltd.)	1 Singapour	31/12/2010 Acquisition complémentaire & < seuls	ME 2	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	100.00%
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd. (ex- Fortis Investment Management UK Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Flexifund Associates	1 Luxembourg	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Asset Management Japan CO Ltd.	1 Japon	31/12/2010 Fusion	IG	100.00%	71.19%
Fortis Bank Suisse SA	1 Suisse	31/12/2010 Acquisition	IG	100.00%	71.19%
Fortis Gesbela SGIIC	1 Espagne	31/12/2010 Fusion	IG	100.00%	53.43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	1 Bresil	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Finance	1 France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investments Japan Holding Ltd.	1 Japon	31/12/2009 Acquisition & dissolution			
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd.	1 Iles Cayman	31/12/2010 Liquidation	IG	99.99%	71.19%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management Chile SA	1 Chili	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	1 Argentine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management France	1 France	31/12/2010 Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010 Liquidation			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management Luxembourg SA	1 Luxembourg	31/12/2010 Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Investment Management USA Inc.	1 Etats-Unis	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fortis Liquidity High Grade USD	1 Luxembourg	31/12/2009 Acquisition & Cession			

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Investment Partners (suite)					
Fortis Portfoy Yonetime AS	1 Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Fund Channel SA	Luxembourg	31/12/2010 Franchissement de seuls	ME 2	49.96%	45.24%
FundQuest	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	IG	100.00%	100.00%
FundQuest Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	ME 2	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	ME 2	100.00%
FundQuest Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	100.00%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	ME 2	100.00%
FundQuest MM Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	ME 2	100.00%	100.00%
		31/12/2010	Franchissement de seuls	ME 2	100.00%
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	ME 2	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	ME 2	100.00%
Gestion Obligataire Diversifiée	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100.00%	93.26%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100.00%
Groevemogen NV	1 Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Halong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	1 Chine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	33.00%	29.88%
		31/12/2009	Acquisition	ME	33.00%
HFT Investment Management Co Ltd. (ex- Fortis Halong Invest Managt Co Ltd.) - Groupe	1 Chine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	49.00%	44.37%
		31/12/2009	Acquisition	ME	49.00%
HFT Investment Management (HQ) Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010 Création	ME	49.00%	44.37%
Impax Asset Management Group PLC (ex- Impax Group PLC)	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	ME	27.88%	25.24%
		31/12/2009	ME	27.88%	27.88%
Industrifinans Forskningsparken Eiendom AS	1 Norvège	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
KIT Fortis Investment Management	1 Kazakhstan	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	50.00%	45.27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50.00%
Malbec Partners Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Dissolution	IG	100.00%	100.00%
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution	IG	100.00%	100.00%
Malbec UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution	IG	100.00%	100.00%
Mercenter SA	1 Argentine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100.00%	90.55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%
Ostara Partners Inc.	1 Iles Cayman	31/12/2010 < seuls	ME	50.00%	35.82%
		31/12/2009	< seuls	ME	50.00%
Ostara Partners Inc. Korea	1 Iles Cayman	31/12/2010 < seuls	ME	50.00%	35.82%
		31/12/2009	< seuls	ME	50.00%
Overlay Asset Management	France	31/12/2010 Cession partielle	ME 2	100.00%	100.00%
		31/12/2009	< seuls	ME 2	100.00%
		31/12/2008	IG	100.00%	100.00%
PT ABN AMRO Manajemen Investasi	1 Indonésie	31/12/2010 < seuls	ME 2	84.99%	76.96%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84.99%
PT. BNP Paribas Investment Partners (ex- PT Fortis Investments)	1 Indonésie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	99.00%	89.64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	99.00%
		31/12/2010	Cession partielle	ME	25.00%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Ltd.	Arabic Saoudite	31/12/2010 Franchissement de seuls	ME	25.00%	25.00%
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Chine	31/12/2010 Cession partielle	ME	33.00%	29.88%
		31/12/2009	ME	33.00%	33.00%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd	Corée du Sud	31/12/2010 Cession partielle	IP	35.00%	31.69%
		31/12/2009	Dilution	IP	35.00%
		31/12/2008	IP	50.00%	50.00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Inde	31/12/2010 Cession	ME	49.90%	49.90%
Tfunds Mutual Fund Management Company SA (ex- ASPIS International Mutual Funds Management Co.)	1 Grèce	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	45.00%	40.75%
		31/12/2009	Acquisition	ME	45.00%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV (ex- KIT Fortis Investment Management Holding BV)	1 Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	50.00%	45.27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50.00%
TKB BNP Paribas Investment Partners, Jsc (ex- KIT Fortis Investment Management)	1 Russie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	50.00%	45.27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50.00%
TKB BNP Paribas Investment Partners LLC (ex- KIT Fortis Investment Management Consulting LLC)	1 Russie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	50.00%	45.27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50.00%
Versiko AG	1 Allemagne	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	25.00%	22.64%
		31/12/2009	Acquisition	ME	25.10%
Securities Services					
BNP Paribas Fund Services Australasia Ltd.	Australie		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Fund Services France	France		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	31/12/2009 < seuls			
BNP Paribas Fund Services UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 < seuls			
BNP Paribas Securities Services - BP2S	France		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Ltd.	Jersey	31/12/2010 Franchissement de seuls	ME 2	100.00%	100.00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Ltd	Jersey	31/12/2009 < seuls			
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey		IG	100.00%	100.00%
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernsey		ME 2	100.00%	100.00%
F.A.M. Fund Advisory	1 Luxembourg	31/12/2010 Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100.00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt	
Securities Services (suite)						
Fastnet Nederland	1 Pays-Bas	31/12/2010	ME	47,84%	25,56%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,84%	25,55%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	1 Belgique	31/12/2010	ME	47,80%	25,54%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,80%	25,53%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	1 Luxembourg	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,79%	25,53%
Services Immobiliers						
Aberdeen Property Investors Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition & Fusion			
Asset Partenaires	France		IG	100,00%	96,77%	
Auguste Thouard Expertise	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Var	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofiane	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International	France	31/12/2010	Fusion	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis	31/12/2010	IG	49,00%	49,00%	
		31/12/2009	Création	IG	49,00%	49,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Consult France	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Financial Partner (ex-BNP Paribas Participations Financières Immobilières)	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France		IG	96,01%	96,01%	
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde	31/12/2010	IG	55,00%	55,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	55,00%	55,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France		IG	96,77%	96,77%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2010	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Investment Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management International	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy	Italie	31/12/2010	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France		IG	95,91%	95,91%	
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France		IG	100,00%	100,00%	
BRSI SAS	France	31/12/2009	Cession			
Cabinet Claude Sanchez	France	31/12/2009	Cession			
Cristalienne de Participations SAS	France		IG	100,00%	100,00%	
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France		IG	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt	
Services Immobiliers (suite)						
Fortis Direct Real Estate Management	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Gerer SA	France	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Immobilier des Bergues	France		IG	100,00%	100,00%	
Euro Fashion Center SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	
Fortis / KFH Scof Advisor Ltd.	1 Iles Vierges	31/12/2010	< seuls	ME	50,00%	37,47%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	37,47%
Lot 2 Porte d'Asnières SNC	France	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Meunier Hispania SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Mult Vest (France) 4 SAS	France	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Newport Management SAS	France		IG	100,00%	100,00%	
Partner's & Services	France		IG	100,00%	100,00%	
Pyrotex SARL	Luxembourg	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory S.A	Roumanie	31/12/2010	IG	88,00%	88,00%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	88,00%	88,00%
Sesame Conseil SAS	France	31/12/2010	Acquisition	IG	95,25%	95,25%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%	
Via Crespi 26 SRL	Italie	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Weatherals Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
Corporate and Investment Banking						
France						
BNP Paribas Arbitrage	*	France	IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Equities France	*	France	IG	99,96%	99,96%	
BNP Paribas Equity Strategies	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Strategies Actions	France		IG	100,00%	100,00%	
Capstar Partners SAS France	France	31/12/2009	Fusion			
Esomet SAS	France		IG	100,00%	100,00%	
Harewood Asset Management	France		IG	100,00%	100,00%	
Laiffite Participation 22	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Paribas Derives Garantit Snc	France		IG	3	100,00%	100,00%
Pariforge	*	France	IG	100,00%	100,00%	
Parilease SAS	*	France	IG	100,00%	100,00%	
Taitbout Participation 3 Snc	France		IG	100,00%	100,00%	
Europe						
Allergy	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	53,43%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Argance	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
BNP Paribas Ireland	Irlande		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Capital Investments Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas CMG Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Cygnus Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas E & B Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Fortis Funding (ex-Fortis Luxembourg Finance SA)	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas ZAO	Russie		IG	100,00%	100,00%	
Caillux SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuls	IG	60,00%	60,00%
		31/12/2009		IG	60,00%	60,00%
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	1 Royaume-Uni	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Camomile Investments UK Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Capstar Partners Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
Dalgame	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Delvino	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Eris Investissements	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Euraussie Finance SARL	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%	
FB Energy Trading S.a R.L.	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fibex Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Fortis Film Fund SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance (Dublin)	1 Irlande	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	1 Irlande	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis PF Investments (UK) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	< seuls	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Proprietary Investment Ireland Ltd.	1 Irlande	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%	
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1- Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Table with columns: Denomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Rows include Europe (suite), Amériques, Asie - Océanie, and Structures Ad Hoc.

Table with columns: Denomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Rows include Amériques (suite), Asie - Océanie, and Structures Ad Hoc.

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Includes sections for Structures Ad Hoc (suite) and Private Equity (BNP Paribas Capital).

Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Includes sections for Private Equity (BNP Paribas Capital) (suite), Sociétés Immobilières d'Exploitation, and Sociétés de portefeuille et autres filiales.

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas. 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif. 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel. 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Lists various entities under 'Structures Ad Hoc' and 'Kleppierre'.

Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Lists various entities under 'Kleppierre (suite)'.

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Kleppierre (suite)					
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Dissolution IG	100,00%	28,73%
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Dissolution IG	100,00%	28,73%
KS Markedet	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
L'Empire SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	15,00%	7,68%
La Française SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
La Marquayssome	France	31/12/2009	Fusion		
La Plaine du Moulin à vent SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	51,50%	26,57%
La Rive SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	47,30%	24,22%
La Rocade SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	38,00%	19,61%
La Rocade Ouest SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	36,73%	18,95%
La Roche Invest SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Le Champs de Mais SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	40,00%	20,64%
Le Champs des Haies SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	60,00%	30,95%
LC SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	100,00%	45,40%
Le Barjac Victor SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	60,00%	18,43%
Le Grand Pré SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	60,00%	30,95%
Le Havre Lafayette SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
Le Havre Vauban SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
Le Mais SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire IG	80,00%	41,27%
Le Plateau des Haies SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	90,00%	46,43%
Les Bas Champs SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
Les Boutiques de Saint Maximin	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	42,50%	21,92%
Les Boutiques d'Osny SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	67,00%	19,74%
Les Cinémas de l'Esplanade SA	Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Les Haies de la Haute Pommeraise SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	53,00%	27,34%
Les Jardins des Princes à Boulogne Billancourt SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Lille Eiendoms AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	66,00%	19,11%
Lokkeltangen Torv AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
LP7 SAS	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Mass Center Torp AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Maximeuble SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Metro Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Metro Senter ANS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Miskale 2002	Hongrie	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
MiniCity i Karlstad FAB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Moldal Centrum Byggnads FAB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Moldal Centrum Koljan 1FAB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Moldal Centrum Karpen 12 FAB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Mossporten Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Movement Poland SA	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Nancy Bonssecours SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Franchissement de seuls IG	100,00%	51,21%
Nerstranda AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Nerstranda Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Noblespecialiste	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Nordal ANS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	59,20%	20,04%
Nordbyen Senterforening AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	56,10%	28,94%
Nordica Holdco AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Norsk Automaldrift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
North Man Sverige AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Novak Eiendoms AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Novate SARL	Luxembourg	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Nyiregyhaza Plaza	Hongrie	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
Odysseus Place de France SAS	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Okern Eiendoms ANS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Okern Holding AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Okern Sentrum ANS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Okern Sentrum AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	14,48%
Okern Sentrum Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Os Alle 3 AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Os Alle Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Osny Invest SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	57,12%	29,47%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Parc de Coquelles SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	50,00%	25,79%
Partille Loxby AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Pasteur SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Pilsen Plaza SRO	République Tchèque	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Place de l'accueil SA	Belgique	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Pommeraise Parc SC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	60,00%	30,95%
Poznan Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	51,00%	26,31%
Progest	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Preoral SARL	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	51,00%	26,31%
Projektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Rebecca SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	70,00%	36,11%
Restorens	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	15,00%	7,68%
Rezo Sud SA	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	15,00%	7,68%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,21%
Sadyba Center SA	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Kleppierre (suite)					
Saint Maximin Construction SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	55,00%	28,37%
Sandens Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Sandri-Rome SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession ME	15,00%	7,68%
Seco valde SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	55,00%	28,37%
Ségecé	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Ceska Republika SRO	République Tchèque	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Espana SLU	Espagne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Hellas Real Estate Management SA	Grèce	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé India Private Ltd.	Inde	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Italia SRL	Italie	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Magyarország	Hongrie	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Polska SP z.o.o	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Portugal SA	Portugal	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Ségecé Slovensko SRO	Slovaquie	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IP	49,90%	14,33%
Sjøsiden AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Sjøsiden Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Skarer Stormarked AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Soaval - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Soccendre SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Liquidation IG	100,00%	51,21%
Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO SC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	74,03%
Société des Centres Toulousains	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG		
Société civile pour la location du centre commercial régional de Creteil SOLOREC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	80,00%	41,27%
Sodevac SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	51,59%
Sodrev SNC	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Sogegamar SCI	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME	33,12%	16,96%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	31/12/2010 31/12/2009	Liquidation IG	100,00%	51,21%
Stavanger Storcenter AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom CenterDrift AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling VI AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerservice AS (ex- Steen & Strom CenterUdvikling VII AS)	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Danmark AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,89%
Steen & Strom Drammen AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Eiendomstforvaltning AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Holding AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Holding AS	Danemark	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Invest AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Invest Gulslogen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Narvik AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Norge AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Norges Største Senterkjede AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Senterstjerne AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Steen & Strom Sverige AB	Suède	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Storm Holding Norway AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Stovner Senter AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,94%
Stovner Senter Holding AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Stovner Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession Fusion		
Svener AS	Norvège	31/12/2010 31/12/2009	Cession IG	100,00%	28,73%
Szeged Plaza	H				



8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES DES FILIALES

En 2010, le groupe BNP Paribas a procédé à différentes opérations de restructuration interne dans le cadre de l'intégration des activités de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas.

Ces opérations ont conduit à faire varier la quote-part d'intérêts du Groupe et celle des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres du Groupe au titre des filiales concernées. Il en est de même du fait de la reprise par BNP Paribas de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans UkrSibBank.

• Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales

en million d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Part du groupe	Part des minoritaires	Part du groupe	Part des minoritaires
Cession partielle de BNP Paribas Investment Partners à BNP Paribas Fortis et à BGL BNP Paribas	292	(292)		
Cession totale de BNP Paribas Investment Partners BE Holding (Ex FIM) à BNP Paribas Investment Partners	(269)	269		
Cession totale de BNP Paribas Luxembourg à BGL BNP Paribas	224	(224)		
Cession totale de Fortis Capital Corporation et ses filiales à Banexi Holding Corporation	(63)	63		
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque aux succursales BNP Paribas situées sur le même territoire	(203)	203		
Autres	(4)	4	(17)	17
Total	(23)	23	(17)	17

• Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales

en million d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Part du groupe	Part des minoritaires	Part du groupe	Part des minoritaires
Ukrsibbank	(14)	(130)	(37)	(51)
Au cours de l'exercice 2009, à la suite d'acquisitions complémentaires successives, le taux d'intérêt de BNP Paribas dans Ukrsibbank a été porté de 51% à 81,41%				
BNP Paribas a souscrit le 1er octobre 2010 à l'intégralité de l'augmentation de capital d'Ukrsibbank puis a procédé au rachat des parts des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 100%.				
Fauchier	(16)	5		
Au premier trimestre 2010 BNP Paribas Investment Partners a repris 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 87,5%				
Findomestic Banca			(73)	297
Acquisition par BNP Paribas Personal Finance de 25 % de participation aux actionnaires minoritaires, portant ainsi le taux de détention à 75%				
SCS Bègles Arcin			24	93
Acquisition par Klépierre de 2 % de la SCS Bègles Arcin portant ainsi son taux de détention à 52%				
CGI			23	62
Acquisition par Klépierre de 21,3 % de CGI faisant portant ainsi son taux de détention à 71,3%				
Klépierre			26	43
Cessions partielles de titres Klépierre par différentes sociétés du groupe				
Autres	(23)	(12)	(3)	62
Total	(53)	(137)	(40)	506



Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 161 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 308 millions d'euros au 31 décembre 2009.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

• Regroupement d'entreprise réalisé en 2010

- Antin Epargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Epargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de "Antin Epargne Pension", qui se substitue à celui de "Dexia Epargne Pension". Consolidée par intégration globale dès le 30 juin 2010, la contribution aux résultats annuels du Groupe Antin Epargne Pension n'est pas significative sur l'exercice 2010.

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros		
				Prix d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Total bilan à la date d'acquisition (1)
Antin Epargne Pension	Investment Solution	France	100%	-	72	4 475

(1) Données provisoires en valeur de marché ou en équivalent

• Regroupement d'entreprise réalisé en 2009

- Acquisition de Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis) et de BGL SA (BGL BNP Paribas).

Au terme des protocoles d'accord conclus les 10 octobre 2008 et 8 mars 2009, BNP Paribas a procédé à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA par voie de quatre apports dont deux de la part de l'Etat belge et deux de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg :

Ces apports ont été réalisés les 12 et 13 mai 2009. A l'issue de ces apports :

- BNP Paribas détient 74,93% du capital et des droits de vote de Fortis Banque SA (qui détient elle-même une participation de 50% du capital plus une action dans BGL SA) ainsi qu'une participation directe de 15,96% en capital et droits de vote dans BGL SA.
- L'Etat belge (à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), société anonyme d'intérêt public de droit belge agissant pour le compte de l'Etat belge) détient une minorité de blocage de 25% plus une action dans Fortis Banque SA et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient une minorité de blocage de 34% dans BGL SA.
- L'Etat belge détient (à travers la SFPI) 9,83% du capital et 11,59% des droits de vote de BNP Paribas et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient 0,99% du capital et 1,17% des droits de vote de BNP Paribas. L'Etat belge s'est engagé à conserver les 88 235 294 actions BNP Paribas reçues en rémunération du premier des deux apports jusqu'au 10 octobre 2010 et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 50% des actions BNP PARIBAS reçues en rémunération de ses deux apports (soit 6 108 774 actions BNP Paribas) jusqu'au 23 octobre 2009.



Le coût d'acquisition des actions émises par Fortis Banque SA et BGL SA s'est élevé respectivement à 5 703 millions d'euros et 562 millions d'euros, y compris les frais d'acquisition, et a été déterminé sur la base des cours de l'action BNP Paribas à la date des apports soit 46,69 euros pour les titres émis le 12 mai 2009 et 45,98 euros pour les titres émis le 13 mai 2009. La description des augmentations de capital rémunérant chacun des apports figure dans la note 8.a « Evolution du capital et résultat par action ».

L'opération comporte également trois transactions réalisées à la même date que le premier apport :

- l'acquisition par Fortis Banque SA auprès de Fortis Insurance N.V. de 25% du capital plus une action de AG Insurance pour un prix de 1 375 millions d'euros ;
- la prise de participation par BNP Paribas à hauteur de 11,76% en capital (soit 200 millions d'euros) dans une société de défaisance (Royal Park Investments SA/NV, ci-après RPI), qui a procédé à l'acquisition de certains crédits structurés auprès de Fortis Banque SA pour un prix total de 11,8 milliards d'euros. Le solde du capital de RPI est détenu à hauteur de 43,53% par l'Etat belge et de 44,71% par Fortis SA/NV et Fortis N.V. A la date d'acquisition, BNP Paribas participe également à hauteur de 519 millions d'euros (soit 10% de la dette senior) au financement en dette du prix d'acquisition, dont le solde est assuré par Fortis Banque SA à hauteur de 4 891 millions d'euros en dette super senior et de 4 668 millions d'euros en dette senior (cette dernière tranche bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge).
- l'octroi par Fortis Banque SA à Fortis SA/NV d'un prêt de 1.000 millions d'euros bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge afin notamment de financer sa prise de participation au capital de RPI.

L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie.

Les activités de Fortis Banque SA et de BGL SA s'articulent autour de la banque de détail (« Retail Banking »), de la banque privée (« Private Banking »), de la gestion d'actifs (« Asset Management ») et de la banque d'entreprises (« Merchant Banking »).

- L'activité de banque de détail propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Elle comprend un réseau de 1 064 agences et de trois millions de clients en Belgique, de 37 agences pour environ 280 000 clients au Luxembourg, ainsi que des réseaux en Pologne, en Turquie et en France. En outre, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque SA et ses filiales de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de leurs réseaux postaux respectifs. Fortis Banque SA et ses filiales disposent de plus de 2000 points de vente en Europe.
- L'activité de banque privée propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 43 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Banque SA et BGL SA sont des acteurs de premier plan dans les segments de la banque privée en Belgique et au Luxembourg et ont une position bien établie en Suisse.
- Fortis Banque SA opère essentiellement via sa filiale Fortis Investments des activités de gestion d'actifs, qui s'étendent de la gestion de portefeuille institutionnelle (« mandats ») au développement et à la gestion de fonds communs de placement (« mutual funds »). Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Investments est le cinquième gestionnaire d'actifs européens, hors marché monétaire.
- L'activité de banque d'entreprises propose un large éventail de produits et services financiers sur mesure aux entreprises de taille moyenne à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Fortis Banque SA dispose d'une franchise reconnue et de positions de niche intéressantes sur les marchés. L'apport de ces activités va permettre à BNP Paribas de compléter sa franchise actuelle sur ces métiers. Les activités de banque de financement et d'investissement de



Fortis Banque SA se verront appliquer les politiques de gestion du risque en vigueur chez BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du dernier bilan consolidé établis par Fortis Banque SA et BGL SA et leurs filiales respectives avant la date de leur acquisition, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables de ces entités avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de -6 765 millions d'euros après effet d'impôt et en part totale ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation, et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de -2 715 millions d'euros ;
- l'évaluation des portefeuilles de crédits, de titres et des autres actifs au coût amorti ainsi que des dettes et des autres passifs au coût amorti à leur valeur de marché ou à son équivalent à la date d'acquisition (-3 293 millions d'euros) ;
- l'amortissement des survaleurs préexistantes au regroupement d'entreprises et la dépréciation de certains autres actifs incorporels (-2 526 millions d'euros), ainsi que sur une évaluation de la marque Fortis et BGL (respectivement +50 millions d'euros et +10 millions d'euros), soit au total -2 466 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché et des placements réalisés en titres à revenu variable selon les méthodes prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (-767 millions d'euros) ;
- les engagements sociaux (-1 595 millions d'euros), principalement pour tenir compte de la valeur des paramètres actuariels à la date de la prise de contrôle dans la mesure des engagements post emplois, et de passifs éventuels afférents aux plans de départ à la retraite ;
- l'évaluation de certains autres actifs, notamment immobiliers (+193 millions d'euros) ;
- la reconnaissance de créances fiscales notamment liées aux déficits reportables et aux différences temporaires, nette des passifs éventuels (+1 217 millions d'euros), ainsi que les effets nets d'impôts relatifs aux retraitements opérés (+2 661 millions d'euros), soit au total 3 878 millions d'euros.

Les marques Fortis et BGL ont été reconnues comme des actifs incorporels dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque Fortis et en particulier des conditions ayant conduit à la prise de contrôle de cette banque par le groupe BNP Paribas.

BNP Paribas n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En effet, Fortis ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler les fonds mis en dépôt. Le niveau de ces fonds dépend du seul comportement des clients de Fortis : un mouvement de retrait important de fonds a été observé dans la période de crise qui a précédé l'acquisition de Fortis par BNP Paribas. De surcroît, les conditions requises par la norme pour la reconnaissance de tels actifs ne sont pas réunies. Dans le modèle économique des banques européennes, l'avantage qui résulte de ces dépôts est imbriqué dans un ensemble de produits et prestations qui concourent à l'équilibre financier de l'offre clientèle – tels que la tenue de compte non tarifée et les crédits immobiliers faiblement tarifés ; il est résulte que cet avantage n'est pas séparable. En outre, aucune transaction isolée n'a été identifiée sur des actifs similaires. En l'absence de référence de prix sur un marché comparable, un tel actif incorporel ne pourrait donc être évalué de manière fiable.



Ces retraitements ont conduit à réduire de 5 041 millions d'euros les capitaux propres, part du groupe, de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales à leur date d'acquisition dégageant ainsi un écart d'acquisition négatif de 770 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au 30 avril 2009 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ces deux groupes par le Groupe BNP Paribas, et le bilan consolidé à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS, et harmonisé aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

En millions d'euros	30 avril 2009	30 avril 2009
	Après ajustements définitifs liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	107 125	109 366
Actifs disponibles à la vente	69 692	96 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 763	39 793
Prêts et créances sur la clientèle	231 786	213 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3 553
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 889	3 657
Ecart d'acquisition	-	1 931
Autres actifs	55 767	51 420
TOTAL ACTIF	519 022	520 236
PASSIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	110 868	111 779
Dettes envers les établissements de crédit	110 550	110 720
Dettes envers la clientèle	203 214	202 616
Dettes représentées par un titre	39 384	39 177
Dettes subordonnées	18 090	18 246
Autres passifs	25 481	19 904
Total Dettes	507 587	502 442
Total Capitaux propres consolidés	11 435	17 794
TOTAL PASSIF	519 022	520 236

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution des sous-groupes Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au titre du premier semestre 2009 depuis leur date d'acquisition à 945 millions d'euros de résultat net et 682 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

L'impact de cette acquisition a été en 2009 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 3 470 millions d'euros.



Le tableau ci-après présente la contribution qui aurait été celle de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au titre du premier semestre 2009 si leur acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2009. Ces éléments ne tiennent compte que de façon estimée des effets qu'auraient eus, sur la période courant du 1er janvier à la date effective de prise de contrôle, les retraitements d'acquisition qui auraient été opérés sur le bilan de ces deux sous groupes à la date du 1er janvier 2009.

En millions d'euros,	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	13 131
Intérêts et charges assimilées	(7 935)
Commissions (produits)	3 120
Commissions (charges)	(1 084)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	483
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	71
Produits des autres activités	338
Charges des autres activités	(95)
PRODUIT NET BANCAIRE	8 029
Charges générales d'exploitation	(4 755)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(333)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 941
Coût du risque	(1 560)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 381
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	84
Gains nets sur autres actifs immobilisés	34
Ecart d'acquisition	(4)
RESULTAT AVANT IMPOT	1 495
Impôt sur les bénéfices	(418)
RESULTAT NET	1 077
dont intérêts minoritaires	328
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	749

Ce tableau, publié avec les états financiers consolidés au 30 juin 2009, a été modifié pour tenir compte des retraitements opérés depuis lors sur l'évaluation initiale des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables des sociétés acquises.

Les retraitements réalisés sur le résultat de Fortis Banque SA, BGL SA et de leurs filiales sur la période précédant la date effective de prise de contrôle sont les suivants :

- Mise au format des comptes de résultats des sous-groupes selon le mode de présentation adopté par le groupe BNP Paribas.
- Identification dans les contributions des sous-groupes des éléments significatifs exceptionnels qui n'auraient pas été comptabilisés si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2009 ; à ce titre, les résultats générés par le portefeuille des crédits structurés cédé à la société de defaisance Royal Park Investments SA/NV jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat de cession de ce portefeuille, n'ont pas été retenus dans le résultat pro-forma.
- Simulation des effets de retournement des ajustements du bilan d'ouverture des sous-groupes en application de la méthode de l'acquisition préconisée par IFRS 3. Ces ajustements portent essentiellement sur l'évaluation à leur valeur de marché à la date d'acquisition des portefeuilles relatifs aux activités d'intermédiation bancaire. L'exercice d'évaluation du bilan d'ouverture n'ayant pas été effectuée en date du 1er janvier 2009, l'information pro-forma a été retraitée afin de simuler, sur la période du 1er janvier à la date effective de prise de contrôle, les effets de ces retournements sur la base des ajustements du bilan d'ouverture à la date effective d'acquisition.



Il a également été tenu compte dans l'établissement du résultat pro-forma des effets de ces retraitements sur la charge d'impôt et sur la part du résultat revenant aux intérêts minoritaires.

Par convention, il est réputé que le compte de résultat de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales reflète les évolutions des conditions de marché de la période précédant la prise de contrôle. A ce titre, les effets de la convergence des méthodes comptables de ces entités vers les méthodes du groupe BNPP Paribas relatifs aux ajustements liés aux activités de marché n'ont pas fait l'objet de retraitement particulier dans la détermination de l'information pro-forma.

Enfin, aucun retraitement n'a été effectué au titre des transactions réciproques. Un tel retraitement n'aurait pas d'impact sur le résultat net ni sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation individuelle des produits et des charges composant le produit net bancaire.

- Autres regroupements d'entreprises réalisés en 2009

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition			
							Actif		Passif	
Groupe Bank Insinger de Beaufort										
	Investment Solution	Pays-Bas	58%	158	103	5	Prêts aux établissements de crédit	176	Dettes envers la clientèle	352
							Prêts à la clientèle	111		
Credifin Banco SA										
	Retail Banking	Portugal	50%	148 ⁽³⁾	93 ⁽³⁾	(146) ⁽³⁾	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit ⁽²⁾	526
Findomestic										
	Retail Banking	Italie	25%	517 ⁽³⁾	348 ⁽³⁾	(404) ⁽³⁾	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit	8 502
								Dettes représentées par un titre	961	
								Dettes subordonnées	152	

(1) En contrevaleur euro à la date de clôture

(2) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(3) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

- Groupe Bank Insinger de Beaufort

En avril 2009, BNP Paribas Wealth Management International Paris a acquis 58% du Groupe Insinger de Beaufort, composé de sociétés situées aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse, spécialisées dans la gestion de fortune, et qui gèrent 6.4 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers fortunés. Neuf sociétés du groupe Insinger de Beaufort sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale dès la date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du Groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.

A la suite de cette acquisition la société Bank Insinger de Beaufort N.V. a absorbé la société Nachenius Tjeenk & Co N.V., entité déjà détenue par BNP Paribas Wealth Management International Paris et ayant une activité au Pays-Bas similaire à celle de Bank Insinger de Beaufort.

- Credifin Banco SA

Fin mai 2009, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe Laser la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.



- Findomestic

Le 10 décembre 2009, à la suite de l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25% d'actions complémentaires aux 50% déjà détenues. A compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale. L'impact de cette acquisition complémentaire sur le résultat net du Groupe BNP Paribas n'est pas significatif sur l'exercice 2009.



8.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

- Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

Le 3 août 2009, le Conseil d'administration avait considéré qu'une rémunération spécifique pourrait être attribuée à M. Jean-Laurent Bonnafé par BNP Paribas FORTIS au titre de la responsabilité de Chef Executive Officer qu'il y exerce. Le 11 mai 2010, le Conseil d'administration de BNP Paribas FORTIS a attribué à M. Jean-Laurent Bonnafé un salaire fixe de 200.000 euros, cette décision prenant effet au 1^{er} janvier 2010.

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée à partir d'une rémunération cible établie en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de la performance managériale des mandataires sociaux et de l'appréciation par le Conseil d'administration de la politique de risque et de liquidité de BNP Paribas. La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, s'agissant du Président, notamment au titre des missions qu'il accomplit en vertu des dispositions du règlement interne qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil et, s'agissant du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, notamment au titre de leurs fonctions respectives de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Les critères liés à la performance du groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés. La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25% de la rémunération variable cible.

- Président et Directeur Général

- Evolution du bénéfice net par action (37,5 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

- Directeurs Généraux délégués

- Evolution du bénéfice net par action (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Evolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).



Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

Les critères liés à la politique de risque et de liquidité ne concernent que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. La part de rémunération variable correspondant à ces critères est conditionnée à la réalisation de plusieurs objectifs mesurables et préalablement définis ; elle ne peut être attribuée qu'à la condition que la rémunération variable liée aux indicateurs chiffrés représentatifs de la performance du Groupe soit au moins égale à la part correspondante de la rémunération cible.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis peut attribuer une rémunération variable à M. Jean-Laurent Bonnafé en considération de ses performances et de ses réalisations. Le Conseil d'administration de BNP Paribas s'assure de la cohérence de la rémunération globale de M. Jean-Laurent Bonnafé avec les performances des activités placées sous sa responsabilité selon les critères applicables à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux est plafonné à un pourcentage du salaire fixe. Le Conseil d'administration s'assure que l'évolution des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux est cohérente avec chacun des critères mentionnés ci-dessus et, en premier lieu, l'évolution des résultats du Groupe. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Une fraction de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est différée, indexée sur la valeur de l'action et soumise à condition selon les modalités définies par le Conseil d'administration.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail¹⁰ des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, chacune étant plafonnée à 14 112 euros, du salaire de base, hors dispositions de la convention collective applicables le cas échéant, au-delà de ce montant.

Régimes de retraite supplémentaire¹¹

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de

¹⁰ Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise (Paragraphe 4c)

¹¹ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5)



type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L 137.11 et R 137.16 du Code de la Sécurité Sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2010, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

L'avantage constitué par les régimes de retraite décrits ci-dessus a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de M. Baudouin Prot, ses ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.



	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Michel PEBEREAU		X	X			X		X
M. Baudouin PROT	X ⁽¹⁾		X		X ⁽³⁾			X
M. Jean-Laurent BONNAFÉ	X		X ⁽²⁾		X ⁽³⁾			X
M. Georges CHODRON de COURCEL	X		X		X ⁽³⁾			X

(1) Cf. rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Paragraphe 4c.

(2) Régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts établi au bénéfice de tous les salariés de BNP Paribas SA.

(3) Cf. ci-dessus. Avantages postérieurs à l'emploi. Indemnités de fin de carrière.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2010 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2010.

Rémunération due au titre de 2010 En euros	Rémunérations			Jetons de présence ⁽⁴⁾	Avantages en nature ⁽⁵⁾	TOTAL Rémunérations
	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾	Différée ⁽³⁾			
Michel PEBEREAU						
Président du Conseil d'Administration						
2010	700 000	(6)	(6)	37 160	4 124	741 284
(rappel 2009)	(700 000)	(280 000)	(280 000)	(29 728)	(3 598)	(1 293 326)
Baudouin PROT						
Directeur Général						
2010	950 000	(6)	(6)	84 907	4 055	1 038 962
(rappel 2009)	(950 000)	(712 500)	(712 500)	(90 318)	(5 212)	(2 470 530)
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général Délégué						
2010	600 000	(6)	(6)	115 225	3 840	719 065
(rappel 2009)	(600 000)	(450 000)	(450 000)	(112 302)	(4 273)	(1 616 575)
Jean-Laurent BONNAFÉ						
Directeur Général Délégué						
2010 (par BNP Paribas SA)	600 000	(6)	(6)	52 839	3 333	656 172
2010 (par BNP Paribas Fortis)	200 000	(6)	(6)	24 031	-	224 031
(rappel 2009)	(563 172)	(633 926)	(211 309)	(51 638)	(3 329)	(1 463 374)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2010						3 379 514
(en 2009)						(6 843 805)

(1) Salaire effectivement versé en 2010.

(2) & (3) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2009 et de 2010.

(3) Les rémunérations variables attribuées en 2009 aux mandataires sociaux sont différées et réparties sur les exercices 2011, 2012 et 2013 en proportion de 50% pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et de 25% pour Jean-Laurent Bonnafé. Les montants ainsi différés seront indexés sur la valeur de l'action ; leur versement sera soumis pour chaque année considérée, à une condition de rentabilité des fonds propres.

(4) M Michel Pébereau ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA

M Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et de Personal Finance. Le montant des jetons de présence perçus par M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de ces deux derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(5) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) A la date d'élaboration de ce document :

-le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2010.

- le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération de M. Bonnafé au titre de 2010.

Les décisions des Conseils d'administration feront l'objet d'une actualisation du document de référence et de la présente note en temps voulu.



Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2010 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2010 est relative à l'exercice 2009.

Rémunérations versées en 2010 En euros	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations ⁽²⁾
	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Différée			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration						
2010	700 000	280 000	-	37 160	4 124	1 021 284
(rappel 2009)	(700 000)	-	-	(29 728)	(3 598)	(733 326)
Baudouin PROT Directeur Général						
2010	950 000	651 910	-	84 907	4 055	1 690 872
(rappel 2009)	(950 000)	-	-	(90 318)	(5 212)	(1 045 530)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué						
2010	600 000	337 698	-	115 225	3 840	1 056 763
(rappel 2009)	(600 000)	-	-	(112 302)	(4 273)	(716 575)
Jean-Laurent BONNAFE Directeur Général Délégué						
2010 (par BNP Paribas SA)	600 000	593 432	36 251 ⁽³⁾	52 839	3 333	1 285 855
2010 (par BNP Paribas Fortis)	200 000	-	-	24 031	-	224 031
(rappel 2009)	(563 172)	(602 876)	(39 896) ⁽³⁾	(51 638)	(3 329)	(1 260 911)
Rémunération totale versée aux mandataires sociaux en 2010 (en 2009)						5 278 805 (3 756 342)

(1) La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 60 590 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 112 302 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 40 494 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

(2) Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2010 est de 33,8 % (34,9% en 2009).

(3) Rémunération variable perçue au titre des responsabilités exercées par M. Jean-Laurent Bonnafé avant sa nomination comme mandataire social le 1er septembre 2008

- Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2010	2009
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière <i>valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	516 531 €	496 031 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies <i>valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	30,7 M€ ⁽¹⁾	29,5 M€ ⁽¹⁾
Régime de retraite à cotisations définies <i>cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 524 €	1 510 €
Prévoyance		
Couverture incapacité/invalidité/décès - Remboursements de frais médicaux <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 401 €	10 992 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	7 763 €	8 095 €
Prévoyance Complémentaire <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	115 553 €	84 212 €

(1) hors contribution additionnelle de 30%.

Les montants des droits à retraite supplémentaire sont figés. La variation de la valeur actualisée totale au terme des engagements entre 2009 et 2010 correspond à la charge d'actualisation de l'année, ainsi qu'à la mise à jour des hypothèses de calcul.



- Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

(en euros)	Jetons de présence versés en 2010	Jetons de présence versés en 2009
M. PEBEREAU	37 160	29 728
P. AUGUSTE	46 503	34 117
C. BEBEAR	35 568	31 746
J.L. BEFFA	28 914	33 055
S. BERGER	44 592	32 913
J.L. BONNAFE	12 918	
J.M. GIANNO	45 442	35 178
F. GRAPPOTTE	71 696	55 312
A. JOLY		27 781
D. KESSLER	59 669	35 951
M. KUNOVA	9 202	
J.F. LEPETIT	44 380	34 117
L. PARISOT	39 071	28 383
H. PLOIX	46 503	35 178
B. PROT	37 160	29 728
L. SCHWEITZER	60 654	47 915
M. TILMANT	42 469	2 654
E. VAN BROEKHOVEN	44 592	2 654
D. WEBER-REY	47 034	36 098
Total	753 527	532 509

• Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en oeuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions dont les caractéristiques sont décrites dans la note annexe consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Les dispositions de ce plan, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a exprimé, dès 2008, son intention d'appliquer l'ensemble des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF relatives aux options qui seraient attribuées aux mandataires sociaux. Le 27 mars 2009, M. Michel Pébereau a annoncé aux actionnaires de BNP Paribas, à l'occasion d'une Assemblée Générale extraordinaire, que les mandataires sociaux ne recevraient pas d'options de souscription d'actions en 2009. Lors du remboursement des actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'Etat, BNP Paribas a maintenu les engagements pris à l'égard des autorités françaises, dans le cadre du plan français de soutien à l'économie, en ce qui concerne l'attribution des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux. Les dirigeants mandataires sociaux n'ont donc pas reçu d'options de souscription d'actions en 2010.



- Options consenties et levées en 2010

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix d'acquisition (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros	en pourcentage de la charge comptable (2)	
OPTIONS CONSENTIES EN 2010							
	11)	-	-	-	-	-	-
OPTIONS LEVEES EN 2010							
Michel PEBEREAU	80 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	50 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
OPTIONS CONSENTIES EN 2009							
	11)	-	-	-	-	-	-
OPTIONS LEVEES EN 2009							
Michel PEBEREAU	223 855	43,67	22/12/1999	22/12/2009			
Baudouin PROT	132 296	43,67	22/12/1999	22/12/2009			

(1) aucune option consentie au titre des exercices 2009 et 2010.

(2) en pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2010	2009
Michel PEBEREAU		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	741 284 (1)	1 293 326
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	741 284	1 293 326
Baudouin PROT		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 038 962 (1)	2 470 530
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 038 962	2 470 530
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	719 065 (1)	1 616 575
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	719 065	1 616 575
Jean-Laurent BONNAFE		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	880 203 (1)	1 463 374
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	880 203	1 463 374

(1) A la date d'élaboration de ce document :

- le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2010.

- le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération de M. Bonnafé au titre de 2010.

Les décisions des Conseils d'administration feront l'objet d'une actualisation du document de référence et de la présente note en temps voulu.



Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2010 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009	05/03/2010
Michel PEBEREAU	147 571	232 717	103 418	102 521	51 265	51 265	Néant	Néant
Baudouin PROT	94 018	201 688	155 125	184 537	174 300	174 299	Néant	Néant
Georges CHODRON de COURCEL	-	4 675	62 052	92 269	92 277	102 529	Néant	Néant
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	41 368	51 261	61 518	61 517	Néant	Néant
Nombre d'options en vie à fin 2010 par plan (1)	241 589	439 080	361 963	430 588	379 360	389 610	Néant	Néant

(1) L'augmentation de capital par souscription de droits préférentiels réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercices des options non encore exercées.

- Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

A compter du 1er janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions).

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détention de 30.000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention d'actions ou de détention de parts de fonds du Plan d'Epargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1er septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2008 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1er septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

• Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2010 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 99 785 euros (96 512 euros en 2009), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2010 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 91 945 euros (69 295 euros en 2009). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi qu'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2010 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 619 euros (1 340 euros en 2009).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2010 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 706 euros (660 euros en 2009). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994.



- Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2010, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 3 286 908 euros (3 771 634 euros au 31 décembre 2009) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.



8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	91	456	193	2
Prêts	4 111	1 240	3 975	2 128
Titres	195	77	209	1 416
Opérations de location-financement	5	-	-	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	550	850	-	-
Actifs divers	3	67	23	66
Total	4 955	2 690	4 400	3 612
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	102	1 811	146	1 924
Autres emprunts	69	44	35	330
Dettes représentées par un titre	65	177	132	57
Passifs divers	17	28	49	76
Total	253	2 060	362	2 387
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	777	568	44	275
Engagements de garantie donnés	120	185	4	1 702
Total	897	753	48	1 977

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).



- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	122	115	174	106
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(5)	-	(10)	(23)
Commissions (produits)	20	120	49	207
<i>Commissions (charges)</i>	(65)	(46)	(70)	(67)
Prestations de services rendues	5	54	4	46
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(344)	-	(277)
Loyers perçus	2	28	-	2
Total	79	(73)	147	(6)

ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire pour 18,73%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2010, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 111 millions d'euros (3 173 millions d'euros au 31 décembre 2009). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2010 s'élève à 4,3 millions d'euros (3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2009).



8.g ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros, au 31 décembre 2010	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		33 568						33 568
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	832 945							832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5 440							5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	17 397		6 734	10 629	29 947	56 659	98 592	219 958
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	12 949	14 577	7 714	7 381	8 591	11 506	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	12	56 314	62 104	56 170	75 625	209 000	225 461	684 686
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 317							2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	281	54	5 729	7 709	13 773
Actifs financiers par échéance	858 111	102 831	83 415	74 794	113 007	279 979	343 268	1 855 405
Banques centrales et CCP		2 123						2 123
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	674 280		539	2 491	9 917	25 800	12 078	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	8 480							8 480
Dettes envers les établissements de crédit		28 248	86 138	20 586	11 357	13 238	8 418	167 985
Dettes envers la clientèle		337 186	139 416	38 018	21 202	26 575	18 517	580 913
Dettes représentées par un titre			39 224	54 288	50 891	48 228	16 037	208 669
Dettes subordonnées	3 316		-	41	471	8 610	12 312	24 750
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	301							301
Passifs financiers par échéance	686 377	367 557	265 317	115 424	93 838	122 451	67 362	1 718 326

En millions d'euros, au 31 décembre 2009	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		56 076						56 076
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	828 784							828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	4 952							4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	19 709		8 139	14 853	33 831	58 063	86 830	221 425
Prêts et créances sur établissements de crédit		35 049	25 354	10 573	7 534	6 154	4 256	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	16	51 624	68 682	61 451	77 398	175 381	244 214	678 766
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 407							2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				409	130	4 421	9 063	14 023
Actifs financiers par échéance	855 868	142 749	102 175	87 286	118 893	244 019	344 363	1 895 353
Banques centrales et CCP		5 510						5 510
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	655 330		615	3 935	8 348	27 264	13 845	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	8 108							8 108
Dettes envers les établissements de crédit		20 372	102 613	23 303	47 281	16 624	10 503	220 696
Dettes envers la clientèle		334 942	175 397	40 147	22 109	13 936	18 372	604 903
Dettes représentées par un titre			57 856	55 989	36 582	49 929	10 673	211 029
Dettes subordonnées	3 088		29	483	1 058	5 915	17 636	28 209
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
Passifs financiers par échéance	666 882	360 824	336 510	123 857	115 378	113 668	71 029	1 788 148

* Titres à revenu fixe ventilés, titres à revenus variables non déterminé

** poste non ventilé à l'exception des instruments de dette structurée devant faire l'objet d'un échecement

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 314 731 millions d'euros et 102 563 millions d'euros au 31 décembre 2010 (273 764 millions d'euros et 104 650 millions d'euros au 31 décembre 2009) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.



8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2010. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 718	63 868	88 920	89 770
Prêts et créances sur la clientèle	684 686	702 077	678 766	693 126
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 773	14 487	14 023	15 033
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	167 985	168 360	220 696	222 000
Dettes envers la clientèle	580 913	581 894	604 903	606 661
Dettes représentées par un titre	208 669	208 921	211 029	210 987
Dettes subordonnées	24 750	23 649	28 209	27 752

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2010 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 2 317 millions d'euros et au passif pour 301 millions d'euros (respectivement 2 407 millions d'euros et 356 millions d'euros au 31 décembre 2009)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à



l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.i PASSIF EVENTUEL : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre de 92 sociétés internationales ayant participé au programme pétrole contre nourriture, dont BNP Paribas. La plainte allègue, entre autres griefs, que les défendeurs auraient prétendument participé à une conspiration visant à corrompre le programme pétrole contre nourriture, ce qui aurait abouti à priver le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars en nourriture, médicaments et autres biens humanitaires. La plainte invoque aussi à l'encontre de BNP Paribas une violation de prétendus devoirs fiduciaires et d'obligations contractuelles découlant de l'accord de services bancaires liant BNP Paribas à l'Organisation des Nations Unies. La plainte est présentée au titre d'une loi (RICO) qui permet dans le cas où des dommages et intérêts seraient accordés, de tripler ces dommages et intérêts. La procédure est actuellement dans sa phase juridictionnelle. Aucun échange sur le fond n'est prévu avant que le tribunal statue sur sa compétence courant 2011.

Il n'existe aucun fondement à toute accusation ou allégation quant à une quelconque faute de la banque quant à des paiements effectués par d'autres personnes dans le cadre de l'exportation de biens humanitaires en Irak au titre du programme pétrole contre nourriture. La Banque entend se défendre fermement contre cette plainte.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ni du Groupe.



8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Emetteur	4 162	17%	4 438	22%	1 187	11%	9 787	18%
- Filiales consolidées	10 641	45%	10 157	51%	8 654	84%	29 452	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :								
- Emetteur	253	1%	451	2%	202	2%	906	2%
- Filiales consolidées	2 229	10%	3 836	19%	190	2%	6 255	11%
Total audit	17 285	73%	18 882	94%	10 233	99%	46 400	86%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	106	0%	191	1%	-	0%	297	0%
Autres	6 363	27%	924	5%	99	1%	7 386	14%
Total autres prestations	6 469	27%	1 115	6%	99	1%	7 683	14%
TOTAL HONORAIRES	23 754	100%	19 997	100%	10 332	100%	54 083	100%

Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Emetteur	3 261	19%	5 686	27%	1 134	12%	10 081	21%
- Filiales consolidées	8 996	52%	12 660	59%	7 803	85%	29 459	61%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :								
- Emetteur	15	0%	63	0%	41	0%	119	0%
- Filiales consolidées	224	1%	1 296	6%	166	2%	1 686	4%
Total audit	12 496	72%	19 705	92%	9 144	99%	41 345	86%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	1 330	8%	504	2%	17	0,2%	1 851	4%
Autres	3 567	20%	1 158	6%	62	1%	4 787	10%
Total autres prestations	4 897	28%	1 662	8%	79	1%	6 638	14%
TOTAL HONORAIRES	17 393	100%	21 367	100%	9 223	100%	47 983	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 2 325 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010 (4 825 milliers d'euros en 2009).